



Lutte contre la désertification

Comment le plaidoyer
renforce l'action

Editeur :

CARI

12 rue du coureau

34380 Viols le fort

Tel : +33 4 67 55 61 18

Fax : + 33 4 67 55 74 37

mail : cariassociation@yahoo.fr

Site : www.cariassociation.org



Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

Coordination de la publication : Maude Gentit

Auteurs : Stephanie Faure, Maude Gentit, Patrice Burger
avec la participation de Marc Bied Charreton, Christian Houdus,
Pierre Tainturier, Sophie Tolachides.

Iconographie : photos prises dans le cadre des projets des membres du
GTD, banque de photos de l'IRD, IRAM, Alexis Nouailhat, UNCCD, photo
de couverture fournie par l'IDD/Bulletins des Négociations de la Terre

Mise en page : Renaud Bevia

Remerciements pour leurs contributions et disponibilités aux membres
du GTD, à nos réseaux partenaires (CCFD, C2A, Coalition eau,
Coordination Sud) et bénévoles et aux permanents du CARI.

Avec le soutien du Comité Catholique Français Contre la Faim et pour le
Développement (CCFD) du Ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement (MEDDTL) et de l'Agence
française pour le Développement (Afd).

*Les points de vue exposés sur ce document reflètent uniquement
l'opinion du Cari et du GTD*



Groupe de Travail Désertification

Lutte contre la désertification et société civile





Lutte contre la désertification

*Comment le plaidoyer
renforce l'action*

PREAMBULE	6
-----------	---

CHAPITRE 1

POURQUOI PLAIDER LA CAUSE DES ZONES ARIDES ? 8

1. LES ENJEUX	8
1.1. Un phénomène aux conséquences planétaires !	8
1.2. Lutter contre la désertification, c’est lutter durablement contre la pauvreté	10
1.3. Du multilatéral au local : une mobilisation citoyenne	11
1.3.1. <i>Le fonctionnement institutionnel de la CNULD : un plaidoyer d’état ?</i>	11
1.3.2. <i>Société civile : une mobilisation à organiser</i>	12
2. PLAIDER POUR LA CAUSE DES ZONES ARIDES	14
2.1. Un plaidoyer : pour quoi faire ?	14
2.1.1. <i>Améliorer la connaissance du paysage institutionnel</i>	15
2.1.2. <i>Assurer la reconnaissance des organisations de base</i>	15
2.1.3. <i>Pour des politiques nationales et des cadres juridiques plus cohérents et mieux coordonnés</i>	16
2.1.4. <i>Pour une mobilisation décloisonnée et concertée</i>	17
2.1.5. <i>Améliorer les mécanismes de financement</i>	17
2.2. Un plaidoyer multiple à travers plusieurs niveaux d’action	18
2.2.1. <i>Le niveau multilatéral</i>	18
2.2.2. <i>Le niveau national</i>	19
2.2.3. <i>Le niveau local</i>	19
2.3. Au-delà du plaidoyer... quelques limites...	20

CHAPITRE 2

APPUI METHODOLOGIQUE : pensez trajectoire du plaidoyer plutôt que ligne droite 21

1. COMPRENDRE ET CONCEVOIR UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER	21
1.1. Identifier les causes du problème	21
1.2. Appréhender les jeux d’acteur	22
1.3. Construire le contenu, les propositions et les objectifs du plaidoyer	22
1.4. Analyser les conditions de réussite et évaluer les risques	23
1.5. Planifier sa stratégie de plaidoyer	23
1.6. Budgeter et financer le plaidoyer	24
2. METTRE EN ŒUVRE : LA CONDUITE DES EVENEMENTS DU PLAIDOYER	25
2.1. Une phase de sensibilisation pour ajuster son positionnement	25
2.2. Mobiliser les partenaires potentiels en vue d’une coalition	25
2.3. Faire réagir et agir avec les cibles du plaidoyer	26
2.4. Suivre le plaidoyer et faire évoluer sa stratégie	27
2.5. Bilan et leçons apprises	27

CHAPITRE 3

L'EXPERIENCE DU CARI DANS LE PROCESSUS CNUCLD

28

1.	DECRYPTAGE DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE	29
1.1.	Un constat initial : le déficit de mise en œuvre	30
1.2.	Les sources de blocage	31
2.	RENDRE OPERATIONNELLE LA PARTICIPATION DES OSC	33
2.1.	Les mises en réseau	33
2.1.1.	<i>La mise en place d'une plateforme nationale : l'expérience du GTD</i>	35
2.1.2.	<i>Des réseaux légitimes à chaque niveau stratégique</i>	38
2.2.	Instaurer un dialogue état –société civile	39
2.3.	La mobilisation en actions	40
2.3.1.	<i>Construire un discours commun</i>	40
2.3.2.	<i>Faire réagir</i>	41
2.3.3.	<i>Participer à la construction de décisions</i>	43
2.3.4.	<i>Participer aux rencontres des Nations Unies</i>	44
2.3.5.	<i>La Planification</i>	45
3.	L'INDISPENSABLE STRUCTURATION DES OSC	46
3.1.	Des modalités de participation favorables	46
3.2.	Les conditions de réussite	47

DESERTIFICATION, DEFIS IMMINENTS ! PLAIDOYER A SAISIR ?

48

ANNEXES

51

A.	Les outils et méthodes du plaidoyer	51
B.	Tableau des outils de communication	52
C.	Modèle de carte des pouvoirs	55

REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE

56

LIENS UTILES

57

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

59

Préambule

Le plaidoyer est un domaine complexe qui touche souvent aux aspects structurels des états et des sociétés, ce qui signifie un temps long et des interventions à de multiples niveaux. Il faut le savoir et s'y préparer afin de ne pas se décourager au premier revers.

Le plaidoyer touche aussi au changement et aux résistances au changement qui imprègnent profondément les institutions comme les individus ; changer représente une prise de risque que chacun veut sécuriser. Mais on peut aussi constater que les institutions comme les personnes s'accommodent quelquefois de réalités malheureuses avec lesquelles ils ne sont pas forcément d'accord, mais pour lesquelles, par ignorance ou par paresse, personne en particulier ne se sent mobilisé ou armé pour les changer. C'est un champ privilégié du plaidoyer.

Par ailleurs, le plaidoyer est une action collective qui, au-delà d'un acteur isolé, vise lui-même le changement dans un jeu d'acteurs. Cela implique par exemple la nécessité d'être reconnu comme un interlocuteur valable dans le domaine concerné et qui connaît le sujet. Dans ce cadre, il faut accepter de faire des progrès pas à pas, être flexible sur les moyens tout en restant ferme sur les objectifs. Au-delà des arguments objectifs, la subjectivité des individus a aussi un rôle dans le dialogue ; la qualité de la communication et la création d'un climat de confiance sont importantes. Il faut se souvenir que l'exemplarité et la manière de démontrer les bénéfices espérés en termes d'amélioration de la situation sont de puissants vecteurs de persuasion.

Finalement le plaidoyer est un peu une école de citoyenneté où les arguments de chacun doivent pouvoir être entendus avant d'être écartés ou pris en compte dans le courant d'opinion qui va amener au résultat souhaité.



Ce document, issu d'expériences pratiques, a été conçu dans le cadre des activités du Groupe de travail désertification (GTD) afin de disposer d'un outil qui regroupe des connaissances utiles pour le plaidoyer en faveur de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Son objectif est de capitaliser les expériences des membres du GTD et de leurs partenaires pour apporter des clés à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification (LCD) souhaitant mener une action de plaidoyer.

Celle-ci doit en effet être mieux comprise et reconnue comme un enjeu politique majeur à l'échelle mondiale.

Ce document s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent entreprendre des actions de plaidoyer en faveur de la lutte contre la désertification et la lutte contre la dégradation des terres et la dégradation des ressources naturelles en général. Plus largement il s'agit de plaider en faveur des territoires et des populations des zones arides :

- au Nord car la proximité des acteurs avec les institutions politiques et les bailleurs qui impriment les tendances leur donne un accès plus aisé aux décideurs, cibles des actions de plaidoyer ;
- au Sud car il faut persuader les décideurs nationaux à adopter des politiques publiques efficaces et à peser sur les pays du Nord dans leurs relations bi et multilatérales.

Vous trouverez ainsi dans ce document :

- quelques arguments de base en faveur de la LCD étant entendu qu'il est important de bien comprendre et faire comprendre les enjeux et la nécessité de cette cause ;
- des outils et méthodes pour concevoir et mettre en œuvre une campagne de plaidoyer ;
- et enfin l'expérience du CARI au sein des réseaux GTD, eniD, RéSaD et Drynet concernant le suivi du processus de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Bonne lecture !

Alexis Nouailhat
© CARI



Pourquoi plaider la cause des populations des zones arides ?

1. LES ENJEUX

Dans ce premier chapitre nous présenterons des arguments de bases pour plaider en faveur de la lutte contre la désertification ainsi que des chiffres clés utiles pour étayer un discours.



Le manque de précision de cette définition est toujours un handicap pour la CNULCD et sa mise en œuvre.

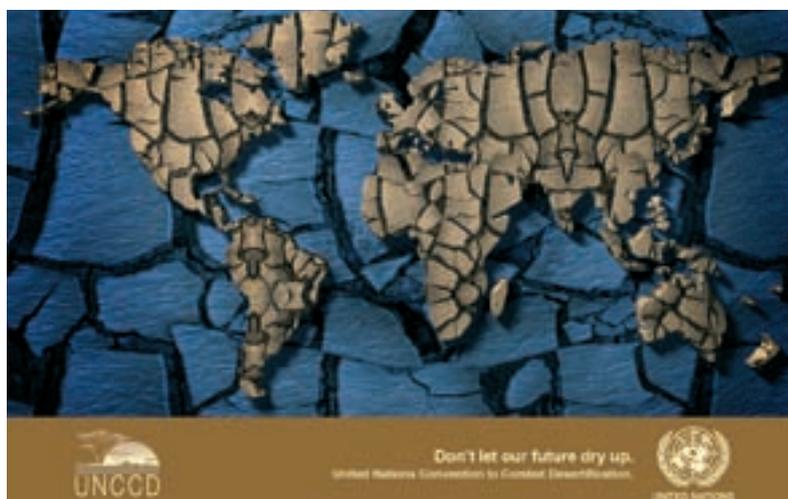
1.1. UN PHÉNOMÈNE AUX CONSÉQUENCES PLANÉTAIRES !

Selon l'UNCCD, le terme désertification désigne la dégradation des terres¹ dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » (CNULD ; art.1er-(a)). Malgré un consensus politique lors de la création de la convention, **cette définition ne permet pas de caractériser précisément tout ce qu'elle recouvre et la complexité de ses causes.**

En effet, les origines de la désertification sont complexes, elles sont à la fois dues à des causes climatiques telles que l'aridité et la sécheresse (suivie ou non de fortes pluies), le vent, etc. et humaines, notamment par une mauvaise gestion des ressources naturelles ou par leur surexploitation. D'une manière générale **la science s'accorde à dire que les causes sont majoritairement humaines.**

Parmi les activités humaines, causes de la dégradation des terres, on peut citer² :

- la mise en culture non adéquate des sols fragiles ou exposés au risque de ruissellement de l'eau (d'érosion hydrique) et/ou aux vents (érosion éolienne) ;
- la réduction des temps de repos (jachère) des sols cultivés et le manque de fertilisation organique et minérale ;
- le surpâturage ;
- la surexploitation des ressources ligneuses (en particulier pour le bois-énergie) ;
- la pratique incontrôlée des feux pour la régénération des pâturages, la chasse, les défrichements agricoles, et certains conflits sociaux ;
- les pratiques agricoles exportatrices nettes de nutriments en particulier via les cultures intensives de rente ;
- l'irrigation sans précaution pouvant conduire au lessivage ou à la stérilisation du sol par les minéraux dont le sel ;
- d'une manière générale le travail du sol inadapté.



© UNCCD

¹ Les terres sont comprises ici au sens large incluant le sol, l'eau, la végétation

² Ces informations sont inspirées des données recueillies sur le site de la FAO www.fao.org/docrep/v0265f/v0265f01.htm

La désertification en chiffres : les menaces³

les menaces⁴ :

- la désertification touche 3,6 milliards d'hectares à l'échelle mondiale, soit 25% (de la surface totale) des terres émergées;
- 110 pays présentent un risque de dégradation des terres;

Des pertes conséquentes :

- 12 millions d'hectares de terres, soit la superficie du Bénin, sont perdus chaque année;
- ces terres perdues chaque année pourraient produire 20 millions de tonnes de céréales;
- au moins 60 milliards de dollars, en termes de revenu, sont perdus chaque année du fait de la désertification et de la dégradation des terres.
- plus de 3% du PIB agricole sont perdus suite à la dégradation des terres.

La désertification et la dégradation des terres se traduisent par la diminution ou la perte de productivité biologique - et par voie de conséquence économique - de la nature. Elle joue sur les différentes composantes des écosystèmes et détériore les services qu'ils fournissent. Le niveau de vie des populations des zones touchées par la désertification est ainsi très affecté par ce phénomène. Dans les pays en développement où sévit la pauvreté, elle accroît encore la pression sur le milieu. Terres et Hommes sont pris dans une spirale où ils sont à la fois acteurs et victimes. **Ces populations souvent pauvres sont par ailleurs très peu considérées par la communauté internationale alors qu'elles représentent de l'ordre de 2 milliards de personnes, soient environ un tiers de la population mondiale.** La désertification se pose ainsi comme un double problème d'environnement et de développement.

Concernant la dimension « environnementale » de la désertification, elle ne se limite pas aux seuls pays qui en sont victimes. L'appauvrissement de la biodiversité, la réduction de la fixation de carbone et la gestion des eaux internationales sont souvent concernés, ce qui renforce la dimension globale de la problématique. Les écosystèmes de ces zones ont une valeur quelquefois sous-estimée pour la planète. Ainsi la désertification limite les fonctions des écosystèmes des zones arides.

De plus les travaux réalisés lors d'un atelier sur les coûts de l'inaction à Rome en 2006, il a été démontré qu'aux vus des services rendus par ces terres, l'inaction dans le domaine de la lutte contre la désertification à un coût réel non seulement pour les pays touchés mais pour l'humanité. Et ce coût est bien supérieur à celui de la réhabilitation et à la mise en place d'une gestion durable de ces terres.

pour en savoir + sur le coût de l'inaction

- cf. fiche 1 du dossier Repères pour comprendre et Agir
 - cf. atelier de Rome « le coût de l'inaction », www.csf-desertification.org/index.php/activites-du-csfd/recherche-et-developpement/atelier-international-couts



Alors que la lutte contre la désertification porte ses fruits là où elle est menée, la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée au secteur rural des zones sèches est en diminution constante depuis 15 ans. En 2005, seulement 5% de l'APD mondiale étaient dédiés à des opérations d'aménagement des terres dégradées (Berry et al., 2006).

La désertification en chiffres : Valeur des déserts et des zones arides⁴

- 90% de la population mondiale affectée fait partie de pays en développement
- 50% du bétail mondial vit grâce aux pâturages extensifs
- 46% du carbone mondial est stocké dans les zones arides
- 44% des terres cultivées sont situés dans des zones arides
- 30% des plantes cultivées proviennent des zones arides
- 8 des 25 « hotspots » de biodiversité mondiaux sont situés en zone aride.

0,5% des espèces végétales de ces zones sont endémiques, mais la perte de leur habitat spécifique est supérieure à 70%



Alexis Nouailhat
© CARI

³ Information issue du communiqué des Nations-Unies pour le lancement de la décennie pour les déserts et la Lutte contre la désertification – Aout 2010 – Fortaleza (<http://undd.unccd.int/press-releases.htm>)

1.2. LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, C'EST LUTTER DURABLEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ !

La lutte contre la désertification comprend de nombreux aspects à la fois bio-physiques et socio-économiques on ne peut simplement dire qu'il s'agit de lutter contre la dégradation des terres dans les zones arides. La raison est liée aux causes de la désertification qui sont elles-mêmes bio-physiques et socio-économiques et qui s'alimentent mutuellement. C'est pourquoi, lutter contre la désertification demande d'intégrer des aspects très différents allant de l'écologie aux questions de développement et à la lutte contre la pauvreté.

Les domaines d'action de la lutte contre la désertification peuvent ainsi être répartis en quatre catégories correspondant à des stratégies différentes et complémentaires :

- Les méthodes correctives (réhabilitation) qui visent à stopper un phénomène et à réparer les dégradations (conservation des eaux et des sols, protection de la végétation,...) ;
- Les techniques permettant de mieux gérer et valoriser les ressources (agroécologie, agroforesterie, etc.) ;
- La mise au point de modèles et de systèmes intégrés de gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire une gestion globale, qui prend en compte tous les facteurs (socio-économiques, environnementaux,...) qui ont une influence sur les ressources naturelles ;
- La mise en place de mécanismes institutionnels et politiques favorables (paix civile, stabilisation des prix, participations de la société civile à la gestion des ressources).

Tous ces domaines d'action doivent se mener dans une approche globale des problèmes d'environnement et de développement durable ce qui permet de maintenir, d'accroître et de diversifier les ressources naturelles du territoire. Le but étant de permettre une élévation du niveau de vie des populations, de stabiliser les équilibres entre ressources naturelles et leur exploitation, de rétablir des cadres sociaux et politiques viables de gestion des ressources naturelles et des terres agricoles.

Dans ce cadre, une multitude d'acteurs sont impliqués : des utilisateurs des terres (agriculteurs, forestiers, éleveurs, etc.) aux décideurs politiques, du local à l'international en passant par les gestionnaires du territoire, les OCB (organisations communautaires de base), les ONG et les chercheurs, les acteurs du développement et ceux de la protection de l'environnement. Tous ces acteurs ont un rôle dans le combat contre la désertification.

Lutter contre la désertification c'est d'abord :

- Mettre en place une meilleure gestion des ressources naturelles pour alléger la pression toujours croissante sur ces ressources
- Reconstruire la fertilité des sols et leur capacité à circuler et stocker de l'eau.
- Reforester, revégétaliser, ne pas laisser le sol à nu.
- Diversifier l'économie locale (artisanat, commerce, tourisme, etc.)

Lutter contre la désertification doit viser à :

- L'accroissement des productions agricoles et alimentaires
- L'accroissement du fourrage disponible pour le bétail
- L'accroissement de l'eau disponible
- Une meilleure équité dans la répartition des ressources naturelles
- Une stabilisation de la population
- Une récupération de la biodiversité
- Une meilleure adaptation au changement climatique
- Une amélioration des revenus et du bien être des populations touchées.

pour en savoir + sur la désertification

- Fiche n°2 du guide Désertification repères pour comprendre et agir. (Éditeur : CARI, 2009)
- Dossiers thématiques du CSFD n° 1 : La lutte contre la désertification : un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse...
- Fiche : Evaluation des coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et de la désertification en Afrique du document "Lutte contre la désertification : expérience et leçons apprises sur le terrain"



Panneau de sensibilisation contre les feux de brousse.
© Fabrice Courtin, IRD

1.3. DU MULTILATÉRAL AU LOCAL : UNE MOBILISATION CITOYENNE

Historiquement, l'instrument international qui traite ce problème, à savoir la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification (CNULCD) est née au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement dite « sommet de la terre » à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 ; le sommet tenait à marquer, pour la première fois dans l'histoire, un changement total de paradigme, à savoir **la prise en compte de l'environnement dans les questions du développement**. Ce changement a été repris dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, composée de 27 principes ou directives assortie d'un plan d'action pour le 21 siècle plus connu sous le nom « d'agenda 21 ».

Avec les deux autres Conventions Internationales dites « de Rio » - la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre sur les changements climatiques - il s'agit des trois principaux accords multilatéraux de l'environnement (AME). Après une phase de négociation la CNULCD a été signée à Paris en 1994 et est entrée en vigueur en décembre 1996 après la ratification du 50^{ème} Etat. Elle est à ce jour ratifiée par 193 Etats dans le monde soit presque la totalité des pays. L'un de ses traits fondamentaux est de recommander et favoriser la participation de la société civile. L'examen du texte fait mention de pas moins de 22 références implicites ou explicites à cette participation, sans que celle-ci ne soit d'ailleurs plus amplement décrite.

1.3.1. LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CNULCD : UN PLAIDOYER D'ÉTAT ?

La convention des Nations Unies de lutte contre la désertification regroupe 193 pays signataires (pays Parties) de deux types : **les pays Parties touchés** organisés en 5 annexes géographiques (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Méditerranée septentrionale, Europe centrale et orientale) et **les pays Parties donateurs**.

La gestion de la convention est déléguée par les pays Parties, au Secrétariat dirigé par le Secrétaire Exécutif qui compile les différentes informations fournies par les pays, produit les documents de base et au Mécanisme Mondial qui a pour rôle de susciter les flux de ressources (financières, connaissances, humaines). Pour prendre les décisions, les pays Parties se réunissent tous les deux ans lors des Conférences des pays Parties (COP), forme d'assemblée générale souveraine selon les principes des Nations Unies (un pays=une voix). Un Bureau placé sous la présidence du dernier pays hôte de la COP, gère les affaires courantes entre deux sessions.

La Convention est également dotée de deux organes subsidiaires :
- le Comité de la Science et de la Technologie (CST) qui doit fournir des propositions de décision à la COP concernant les aspects scientifiques de la désertification et de la lutte contre la désertification,
- et le Comité de révision de la mise en œuvre (CRIC) des plan d'actions nationaux (PAN) de lutte contre la désertification qui permet de suivre la mise en œuvre des décisions de la COP par les pays Parties par l'examen des rapports fournis par ceux-ci.

Lors des débats de la Convention, chaque partie ou regroupement d'états, Institutions internationales ou encore les OScs développent des stratégies de plaidoyer en faveur de leurs propres intérêts ; ces derniers sont quelquefois loin de l'intérêt général. L'un des meilleurs exemples est la discussion sur le budget des organes et institutions de la Convention où chacun tente d'inclure les décisions qui lui sont le plus favorable!

Un premier constat s'impose : les institutions présentes dans la CNULCD, sont toutes engagées dans un plaidoyer selon leur intérêt et mandat. Selon le cas, ils sont alliés ou concurrents.

pour en savoir + sur L'UNCCD

- cf. fiche 3 du dossier Repères pour comprendre et Agir
- Guide des négociations de la Francophonie
- Le site internet de la CNULCD www.unccd.int



*Pour mieux peser sur les négociations :
- s'adresser aux deux groupes de pays (touchés et donateurs) de manière différente selon leur sensibilité
- s'allier à l'un des deux groupes.*



Les décisions étant prises lors des COP, un travail de plaidoyer en amont est indispensable.

1.3.2. SOCIÉTÉ CIVILE : UNE MOBILISATION À ORGANISER

Lors de la création de la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification, les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans sa meilleure reconnaissance au plan international. Contrairement aux deux autres grands AME, l'UNCCD n'a pas d'emblée bénéficié du soutien des pays donateurs et a même été initialement soutenue par quelques pays seulement, dont la France, ainsi que par les pays du continent africain. Entre autres, elle souffre de l'absence de mécanisme financier fixe et peine à bénéficier d'une reconnaissance internationale concrète.

Calqué sur l'organisation des états au Nations-Unies, un Réseau international des ONG sur la Désertification (RIOD) a été imaginé et mis en œuvre. Malheureusement, ce réseau a été créé sous une forme trop descendante, plus porté par le Secrétariat Exécutif et quelques pays promoteurs de la CNUCLD plutôt que par l'effort de la société civile elle-même. A ce jour, la mobilisation des OSC au sein du RIOOD n'est plus fonctionnelle exceptée à l'échelle de petites régions, en particulier d'Amérique latine.

Le creux de la mobilisation des ONG, comme d'ailleurs des pays Parties, a été atteint dans les années 2003 à 2007 après la COP 6 à CUBA et durant COP7 à Nairobi.

Toutes parties confondues (Etats, OSC, agences internationales...), une vague de contestation pour une meilleure efficacité de la CNUCLD a abouti à l'adoption d'un plan stratégique à dix ans. Concernant la société civile, plusieurs décisions opérationnelles pour sa participation ont été prises à COP8, COP9 et COP10.

Les OSCs ont désormais une légitimité reconnue et une place qui reste à prendre !

pour en savoir + sur les réseaux de la société civile

- Guide Désertification :
Repères pour comprendre et agir ;
fiche 8, 2009, CARI

DEC5/COP9/UNCCD



Carte postale réalisée et diffusée par
les réseaux GTD, RéSaD et Drynet à
COP10 en octobre 2011.
© CARI

Réseaux d'action liés à la lutte contre la désertification

En France

Groupe de travail désertification (GTD)

Le GTD est un réseau français d'acteurs de solidarité internationale mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification. Sa valeur ajoutée réside dans la mise en relation d'acteurs diversifiés, et l'accès à la concertation permanente avec les décideurs gouvernementaux.

<http://www.gtdesertification.org/>

Au niveau de plusieurs pays

DRYNET

Ce réseau international travaillant sur quatre continents a pour but de renforcer les réseaux d'acteurs de la société civile.

<http://www.dry-net.org/>

European networking initiative in desertification (eniD)

L'eniD réunit des Ong européennes impliquées dans la lutte contre la désertification.

<http://www.cariassociation.org>

Le Réseau Sahel Désertification (RéSaD)

Le RéSaD réunit 4 plateformes nationales au Burkina-Faso, Mali, Niger et France qui se mobilisent pour les populations des zones arides. Les objectifs de ce réseau sont d'améliorer la prise en compte de la lutte contre la désertification, d'intégrer la participation de la société civile dans les politiques nationales de développement et de soutenir la mise en œuvre des initiatives locales.

<http://www.cariassociation.org/resad>

Le Réseau associatif de développement durable des oasis (RADD0)

Le RADD0 est un réseau d'associations actives au Maghreb pour la sauvegarde des Oasis et pour la promotion du développement durable en milieu oasien.

<http://www.raddo.org/>

Le Groupe de coordination des zones arides (GCOZA)

Le GCOZA est un réseau de renforcement de capacités sur la sécurité alimentaire en zones arides d'Afrique à travers des échanges d'expériences pratiques et de bonnes connaissances. Les réseaux de GCOZA opérant en Erythrée, en Ethiopie, au Mali et au Soudan comprennent des ONG et des institutions de recherche et des structures gouvernementales.

<http://www.drylands-group.org/>

A vocation scientifique

Le comité scientifique français pour la lutte contre la désertification (CSFD)

Le CSFD répond à une double préoccupation des ministères en charge de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

- Mobiliser la communauté scientifique française compétente en matière de désertification, de dégradation des terres et de développement des régions arides, semi-arides et sub-humides afin de produire des connaissances et de servir de guide et de conseil aux décideurs politiques et aux acteurs de la lutte.
- Contribuer à la diffusion et à la valorisation des connaissances scientifiques.

<http://www.csf-desertification.org/>

DesertNet International (DNI)

Le réseau international DNI présente une plateforme de discussions pour les scientifiques, leur but est d'identifier, de documenter les connaissances sur la désertification et sa lutte.

<http://www.european-desertnet.eu/>

2. PLAIDER POUR LA CAUSE DES ZONES ARIDES

Le plaidoyer, se situe à la fois pour la cause des zones arides : en **défense des populations** qui y vivent et pour une « meilleure » **gestion des ressources naturelles**.

Il devrait se nourrir de l'expérience des populations touchées par la désertification. C'est pourquoi des allers-retours continus, entre le terrain et les sphères politiques nationales ou internationales, sont essentiels pour permettre de mener à bien un plaidoyer pertinent.

Le plaidoyer ne permet pas à lui seul de parvenir à un résultat concret tel que « augmenter la productivité agricole » ou « réduire la surface de terre dégradée » d'un territoire, mais il vise à ce qu'un cadre favorable de dispositions publiques (lois, réglementations, plan d'actions, subventions, ...), permettant d'atteindre ces résultats, soit créé et que des mesures soient prises pour faire face au problème. Utilisé pour influencer les politiques publiques, le plaidoyer vise à faire agir les décideurs en faveur de l'instauration ou de la réforme de politiques publiques qui vont dans le sens de la lutte contre la désertification, mais aussi de leur mise en vigueur et de leur application efficace.

Pour être la plus efficace possible, l'action de plaidoyer doit avoir une forte légitimité aux yeux des décideurs. Elle doit être argumentée à travers des témoignages d'acteurs directement confrontés à l'impact des politiques publiques et d'acteurs reconnus par ces décideurs, tels que les chercheurs ou autres observateurs extérieurs.

Enfin, pour être crédible le plaidoyer doit viser un intérêt général ou collectif affirmé, et dépasser la poursuite d'intérêts individuels ou particuliers. La légitimité et la crédibilité des OSC passe généralement par leur expérience, leurs compétences, et par le fait que leur organisation comprend une base sociale, y compris dans les pays et les régions touchés. L'action de plaidoyer, pour être efficace, doit être portée par un grand nombre d'acteurs lui conférant une dimension sociale ; ils peuvent pour cela être mobilisés dans le cadre d'un réseau ou d'une coalition reconnue regroupée autour de positions concertées ;

Le plaidoyer est complémentaire des actions -en soi- de lutte contre la désertification sur le terrain, il est sensé permettre à terme dans le cadre d'une stratégie globale de parvenir à des résultats concrets et durables pour les populations locales ciblées ou mobilisées.



Session de dialogue ouverte, CRIC 9, février 2011, Bonn.
© CARI

2.1. UN PLAIDOYER : POUR QUOI FAIRE ?

Le plaidoyer peut servir différents objectifs complémentaires que nous avons tentés d'expliquer et d'illustrer à partir d'exemple d'actions mené par les membres du GTD :

- Obtenir des politiques nationales et des cadres juridiques plus cohérents et mieux coordonnés
- Améliorer la connaissance, la visibilité et la transparence du paysage institutionnel/organisationnel au niveau national et international
- Assurer une vraie reconnaissance des organisations de base et de leurs groupements, aider à faire porter leur voix
- Pour aider à décloisonner et mieux concerter l'action des différents acteurs
- Améliorer les mécanismes de financement (Aide publique au développement (APD), prêts, facilités,...) renouvelés, ou permanents.



Roberto Neumiller from SOS Sahel International.
© UNCCD

2.1.1. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Il s'agit d'abord de faire connaître au plus grand nombre le fonctionnement des institutions au niveau national et international afin de permettre à la société civile de jouer son rôle de veille quant au fonctionnement de ces institutions. Les spécificités et le manque de délimitation du champs d'intervention de la LCD font qu'il y a un travail important à fournir pour améliorer la visibilité du paysage institutionnel et organisationnel. En effet la question de la désertification sous ces différents aspects (développement, environnement ; changement climatique, biodiversité, agriculture, ...) concerne de multiples institutions.

Publications

Contribuer à une meilleure compréhension du paysage institutionnel

- Désertification, repères pour comprendre et agir, fiche 3 (CARI GTD, 2009)
<http://www.gtdesertification.org>
- La collection « guides des négociations » de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub.php?id=13>
- Negotiating and Implementing Multilateral Environmental Agreements, Stakeholder Forum
(<http://www.stakeholderforum.org/sf/index.php/our-publications/books-in-our-publications>)

2.1.2. ASSURER LA RECONNAISSANCE DES ORGANISATIONS DE BASE

Cette reconnaissance peut permettre à un groupe d'être identifié comme interlocuteur valable auprès des institutions, états ou bailleurs internationaux et permet de peser sur la décision. Cet objectif peut être aussi une première étape d'une stratégie de plaidoyer, afin d'assurer la reconnaissance d'un groupe pour asseoir sa légitimité et permettre la réussite de ses actions futures.

Cette étape est d'autant plus importante dans le cadre de la lutte contre la désertification que les populations des zones arides sont parmi les plus pauvres au monde et ont donc un accès limité aux institutions internationales mais également nationales.

Exemple d'action

Contribuer à la reconnaissance des agricultures paysannes Agriculteurs et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) – 2010

Face aux nombreux facteurs liés aux politiques publiques qui fragilisent les éleveurs et les agriculteurs du Sud, AVSF mène une action de Plaidoyer au Nord pour influencer sur les politiques et pratiques de développement et de coopération. Leur objectif est de "Promouvoir l'agriculture paysanne pour favoriser la souveraineté alimentaire des populations du Sud"

En lien avec cette thématique principale, ils abordent les axes suivants :

- Défendre l'accès équitable des paysans au foncier et aux ressources naturelles
- Défendre des politiques et des services adaptés pour des populations et territoires marginalisés et enclavés (pasteurs transhumants et populations de montagne)
- Défendre un droit d'accès favorable aux marchés locaux et internationaux pour les organisations paysannes
- Défendre les missions et les rôles des agricultures paysannes dans nos sociétés.
- Actuellement les actions de plaidoyer d'AVSF se présentent sous trois formes :

- Au Sud,

- L'appui aux partenaires dans leurs propres actions d'incidence politique afin que les collectivités locales, les institutions régionales, les Etats, les agences de coopération reconnaissent et appuient les agricultures paysannes au niveau financier, technique, etc... Cette action est organisée et pilotée par les organisations partenaires d'AVSF au Sud, avec l'appui des équipes terrains AVSF et des personnes en charge du Plaidoyer.

- Au Nord,

- Des actions d'éducation au développement en France en direction d'étudiants des établissements de l'enseignement agricole et la création et diffusion d'outils pédagogiques à partir de nos expériences de terrain.
- La participation à des campagnes de sensibilisation en direction du grand public, mais également en direction des décideurs politiques pour tenter d'avoir une incidence sur les politiques et pratiques économiques, pour plus d'équité dans le développement.

http://www.avsf.org/fr/rubrique.php?rub_id=8

2.1.3 POUR DES POLITIQUES NATIONALES ET DES CADRES JURIDIQUES PLUS COHÉRENTS ET MIEUX COORDONNÉS

C'est-à-dire contribuer à créer des politiques publiques là où on en a besoin et quand il n'en existe pas, contribuer à réformer les politiques défavorables ou inefficaces ou à assurer que les bonnes politiques sont mises en vigueur et appliquées sur le terrain.

En matière de gestion des ressources naturelles (GRN) et notamment de lutte contre la désertification, de nombreux cadres juridiques sont concernés :

- les droits fonciers et la sécurisation foncière ;
- les réformes des codes juridiques environnementaux (forestier, pastoral, code de l'eau,...) ;
- la décentralisation et l'émergence des autorités locales ;
- les droits des associations, le droit coopératif, les libertés démocratiques,... les opportunités d'action collective...

Exemple d'action

Pour une cohérence des politiques pour le développement Commission Agriculture et développement (C2A) - 2010

La Cohérence des politiques pour le développement (CPD) :

1. Art 208 du traité de Lisbonne « [...] L'union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en oeuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement »
 2. Le consensus européen pour le développement: « il est important que les politiques qui ne concernent pas le développement viennent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD »
- => La CPD est un moyen d'aborder sous un nouvel angle les questions commerciales, migratoires, la PAC etc...

Dans ce cadre les actions du C2A se font à deux niveaux :

Au niveau Européen, la C2A participe au groupe de travail de Concord sur la cohérence:

- Par le suivi du rapport biennuel de la commission (sept 2009) -> Rapport alternatif
- Spotlight on Policy coherence (participation à la rédaction du rapport)
- A travers des rencontres avec des parlementaires européens pour promouvoir et échanger sur ce cadre
- A travers des rencontres avec la commission et des parlementaires sur 3 thématiques de suivi (Pac, Foncier, Food Facility)

Au niveau Français

Dans le cadre de l'élaboration du document cadre français de coopération au développement (la stratégie pour les 10 ans à venir), la CPD y est reconnu comme un outil pour le développement au même titre que l'APD.

La C2A organise pour le GISA (Groupe Interministériel pour la Sécurité Alimentaire, qui regroupe le MAEE, l'AFD, le MAAPRAT, le MEDDTL, le SGAE, le MINEFI, le CIRAD et les ONG) un cycle de réunion sur la mise en cohérence des politiques de la France vis-à-vis du développement

Les enjeux sont une nouvelle approche de sujets polémiques PAC /APE/immigration/ Investissement

Résultats:

- Mise en place d'un cycle de travail avec le GISA
- Une certaine cohérence dans les Stratégies Françaises de développement



Semis de mil dans
la région nord du Bénin
© Pierre Silvie, Ird-Cirad

2.1.4. POUR UNE MOBILISATION DÉCLOISONNÉE ET CONCERTÉE

Ici l'objectif est de faire connaître le travail et l'expertise des uns et des autres, et de faciliter les échanges entre les différentes catégories d'acteurs selon leur domaine et leur niveau d'action dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Il s'agit par exemple d'instaurer un dialogue entre les différentes parties prenantes de la lutte contre la désertification d'un territoire ou d'un pays comme les acteurs de terrains et les décideurs politiques. L'objectif peut être aussi de contribuer à une mobilisation coordonnée des chercheurs du Sud et du Nord, et de valoriser leur voix (en tant qu'alliés) ; ou de coordonner les actions des acteurs de la solidarité internationale (ONG, acteurs de la coopération décentralisée, ...) travaillant sur les mêmes territoires. Chacun étant cantonné à son territoire ou son sujet, il s'agit de provoquer des événements qui permettent d'ouvrir de nouveaux dialogues multi-acteurs.

Exemple d'action

Forum multi-acteurs pour interpeller grand public et décideurs

CARI, Both ENDS et ENDA Lead - Désertif'Actions, Septembre 2006, Montpellier

Cet évènement international a réuni des acteurs de 49 pays, des représentants d'ONG, des scientifiques, des décideurs nationaux et locaux qui ont débattu autour de 3 thèmes :

- Rendre la question des zones arides plus prioritaire dans les agendas politiques nationaux et internationaux
- Explorer le potentiel économique innovant des zones arides en vue d'accroître le revenu des communautés locales.
- Faire entrer le rôle des organisations de la société civile et leurs réseaux nationaux/internationaux dans une stratégie.

<http://www.gtdesertification.org/ressourcotheque/files/rapport-final-DA-CARI-fr.pdf>

2.1.5. AMÉLIORER LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT

On cherche ici à faire en sorte que les financements soient augmentés et mieux dirigés sur les problèmes et acteurs identifiés, afin d'éviter le gaspillage de temps et d'argent, ceci grâce à des alliances avec les utilisateurs de ces fonds. Il s'agit par des échanges soutenus entre bénéficiaires, gestionnaires, et financeurs, d'œuvrer à l'efficacité de l'aide.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, malgré l'existence d'un organe dédié à la collecte et mobilisation de fonds, le Mécanisme Mondial, il n'existe aucun fonds dédié spécifiquement à la désertification contrairement à la biodiversité et au changement climatique. Il faut donc le plus souvent capter des fonds sur différentes lignes budgétaires pour financer un programme de lutte contre la désertification.

Exemple d'action

Pour une contribution plus efficace de l'aide publique au développement

Coalition Eau – 2010

La coalition Eau – 2010

En 2003, pour contribuer à l'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la France s'engageait à doubler son Aide Publique au Développement (APD) Conclusion: l'aide de la France a augmenté via un recours massif aux prêts bancaires, alors que les subventions ont chuté.

Mais cet instrument financier qu'est le prêt, accessible aux pays "émergents", condamne les pays les moins avancés (PMA) car leurs capacités d'emprunt sont très faibles. Pourtant, c'est dans ces PMA, situés particulièrement en Afrique subsaharienne, que se posent de façon cruciale les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Face à ce constat, la Coalition Eau a présenté aux décideurs français sept propositions pour une contribution plus efficace de l'APD en mettant l'accent sur la nécessité de cibler les pays ayant les plus forts besoins et d'augmenter l'enveloppe de subventions.

La Coalition Eau : groupe d'ONG françaises dont Eau Vive est chef de file, mobilisées pour l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

<http://www.coalition-eau.org/spip.php?article140>

2.2. UN PLAIDOYER MULTIPLE À TRAVERS PLUSIEURS NIVEAUX D'ACTION

Concernant un sujet comme la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, il est possible de distinguer différents niveaux d'action, du local au global, qui ont tous et à des degrés divers une influence sur la situation des zones arides.

2.2.1. LE NIVEAU MULTILATÉRAL

Les états et leur manière collective d'aborder les problématiques globales sont l'une de composantes. Il s'agit surtout du cadre des Nations unies et les lieux de concertation qui s'offrent aux acteurs étatiques et les orientations qui s'y fabriquent, mais aussi leurs multiples agences et leurs déclinaisons, en particulier sur les cinq régions conventionnellement représentées aux Nations unies.

Qu'il s'agisse d'instruments thématiques tels que les agences spécialisées comme par exemple la FAO ou le FIDA pour l'agriculture, l'OMS pour la santé ou l'UNRWA et le HCR pour les réfugiés, ce sont non seulement des lieux de mise en oeuvre déléguée, mais aussi des lieux où se fabrique une opinion ou un avis qui impacte le sujet.



Les conférences internationales sont un lieu de construction de légitimité et de reconnaissance pour les acteurs.

Pour la lutte contre la désertification il s'agit avant tout de la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification, de ses organes subsidiaires que sont le Comité de la Science et de la Technologie et le Mécanisme Mondial et leurs partenaires techniques et financiers.



Réunion ONG-UE, Cop9, Buenos Aires, septembre 2009

2.2.2. LE NIVEAU NATIONAL

Ce niveau concerne aussi les regroupements régionaux de pays selon des thématiques (par exemple affectés par l'aridité et la sécheresse), géographiques (par exemple Afrique) ou des cadres économiques et politiques communs (Union/Commission européenne, Union africaine/NEPAD, UMA, ALENA).

Le cadre national est crucial dans les pays affectés comme dans les pays donateurs, car les pays sont le lieu de l'incarnation des actions au plus proche des populations. Ils sont souvent aussi les financeurs de leurs propres actions (mise en oeuvre locale comme financement de fonds à l'international selon les pays) et leur légitimité s'impose non seulement sur leurs territoires, mais aussi quelquefois au-delà de leur territoire en tant que capacité d'influence via les financements octroyés. Par exemple pour les OSCs de l'Union Européenne, l'orientation de la politique d'aide au développement de l'UE (premier bailleurs public d'APD au monde), a forcément un impact important sur la manière dont un problème (en l'occurrence la lutte contre la désertification) est traité dans les pays affectés : plaider pour l'ouverture d'une ligne budgétaire sur la lutte contre la désertification dans les fonds de l'APD peut être déterminant. Les ministères techniques, (agriculture, aménagement du territoire, transport, voire finances) peuvent aussi être des cibles importantes selon leur poids et capacité d'influence au niveau national. La même chose doit être dite sur les instruments de financements tels que les organismes régionaux de la banque mondiale, les banques régionales de développement telles que la BAD (banque africaine de développement), la banque Arabe de développement, ou, l'AfD (agence française de développement) pour ne citer que ceux-là.

2.2.3. LE NIVEAU LOCAL

Au niveau local, toute la diversité des populations affectées est concernée : acteurs, usagers et bénéficiaires des terres en quelque sorte, mais qui sont souvent considérés comme le baromètre de l'action politique et du degré d'urgence d'un problème à traiter au niveau politique.

Dans les pays à fort développement médiatique la voie de la presse et de sa capacité à contribuer à l'information de l'opinion publique et à faire passer des messages est cruciale. Dans les PVD, la radio rurale ou les radios internationales sont de bons vecteurs. De la même manière toutes les OSC du nord et du sud jusqu'aux OCB sont de puissants canaux grâce à leur proximité des populations. Le processus de décentralisation a généré de nouveaux acteurs, dont le rôle s'accroît, à savoir les municipalités ou toutes les formes collectives de gestion d'un territoire. Voici encore une catégorie d'acteurs qui peut jouer un rôle important.



C'est un niveau crucial du plaidoyer, car son impact se ressentira au niveau local et se répercutera au niveau régional et multilatéral.



Le plaidoyer des OSC est d'autant plus crédible qu'il repose sur des réalisations locales concrètes dont l'état peut s'inspirer pour les élargir ou les multiplier.



C'est à ce niveau que se construisent en général les revendications les plus légitimes des OSC car elles sont au plus proche des implications pour les terres et les populations.



© IRAM

2.3. AU-DELÀ DU PLAIDOYER... QUELQUES LIMITES...

Une stratégie de plaidoyer doit obligatoirement passer par une analyse du jeu des acteurs à tous les niveaux d'intervention : du cadre multilatéral à l'action locale en passant par l'opinion publique, les stratégies des états et des bailleurs de fonds. L'ensemble de ces acteurs est concerné à des degrés divers car ils ont tous des capacités d'influence sur les orientations et actions.

Influencer sur un système complexe consiste bien souvent à influencer un ou plusieurs acteurs stratégiques. L'opinion publique est souvent choisie comme la porte d'entrée privilégiée car elle est relayée par les médias qui aident d'une certaine manière à forger les idées qui sont dans l'air du temps. En démocratie mais aussi dans des contextes politiques moins favorables, l'opinion publique est une des clés.

Dans la sphère économique, le plaidoyer est quelquefois utilisé pour la promotion d'intérêts particuliers loin de l'intérêt général, surtout auprès des acteurs les plus influents ou auprès des donneurs d'ordre dotés de leviers économiques ou politiques. Mais beaucoup d'autres tendances, sources d'opinions, peuvent associer mode, opinion publique, coup de projecteur d'actualités, injonctions étatiques ou interétatiques, mots d'ordre d'activistes pouvant aboutir à des tendances plus profondes et plus durables.

Quoi qu'il en soit faire remonter des priorités dans les politiques publiques reste un travail de longue haleine dont il est souvent difficile de décrypter à l'avance les ressorts et les résultats. A titre d'exemple il est intéressant d'observer les déclarations et interventions régulières du Secrétaire Général des Nations Unies, Banki Moon, sur des causes débattues aux Nations Unies pour les faire reprendre par les médias et les décideurs. C'est un bon exemple de plaidoyer



Alexis Nouailhat
© CARI

Appui méthodologique : pensez trajectoire du plaidoyer plutôt que ligne droite

Toute action nécessite une méthode. En ce qui concerne les actions de plaidoyer, divers outils sont disponibles pour concevoir une stratégie de plaidoyer et mettre en œuvre les actions qui en découlent. Ces derniers sont certes indispensables mais la méthode à suivre n'est pas linéaire et doit être adaptée au fur et à mesure de l'action.

Ce chapitre reprend quelques étapes et outils généraux utiles pour tout acteur souhaitant s'impliquer dans des actions de plaidoyer.

1 COMPRENDRE ET CONCEVOIR UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER

1.1. IDENTIFIER LES CAUSES DU PROBLÈME

Pour bien appréhender le problème à traiter, il est important de bien en maîtriser toutes les facettes et d'identifier les différents leviers d'action qui permettront le changement. Notamment si ces leviers sont politiques car c'est sur ces leviers que nous tenterons d'appuyer dans le cadre du plaidoyer. Avoir une vision historique est aussi très important, car elle permet d'avoir une analyse sur la manière dont la situation à laquelle on s'attaque s'est mise en place. Cette analyse ne doit pas se cantonner à l'indispensable analyse technique du problème, mais aussi à sa dimension sociale souvent déterminante. A cet égard l'un des partenaires clés lors de cette phase est le monde scientifique qui travaille sur la problématique ciblée. Son expertise est très utile pour renforcer la connaissance du problème et permet d'emblée d'étayer un argumentaire basé sur des faits avérés qui, par la suite, légitimera en partie le discours.

PENSEZ-Y :

- Tenter de définir le problème majeur, ses causes et ses effets
- Identifier les acteurs et parties prenantes et affectées par la problématique
- Se renseigner sur les programmes de recherches en cours sur le terrain
- Collecter les avis des différents acteurs sur le problème (causes, solutions possibles, ...)
- Pointer les aspects politiques et sociologiques des causes
- Définir les enjeux locaux, nationaux ou internationaux
- S'appuyer sur une méthode analytique comme le cadre logique ou l'arbre à problème.



1.2. APPRÉHENDER LES JEUX D'ACTEUR

Il s'agit de bien connaître et comprendre le contexte politique qui entoure votre problématique et le rôle des acteurs parties prenantes. Ceci au niveau local, national ou international. L'articulation du local au national peut permettre de s'appuyer sur un niveau de décision déjà validé (par exemple au niveau national) pour faire évoluer un autre niveau (local ou international). Cet exercice prend du temps et demande une enquête sur le contexte et les forces en présence. Par exemple la connaissance du contexte législatif (ou objets de politiques) comme une loi, une absence de loi, une mise en vigueur négative d'une loi, etc...C'est aussi l'occasion de tester les points de vue de ces acteurs, les "pour", les "contre" permettant une meilleure analyse du rapport de forces. Cette étape permet aussi de mettre en évidence les alliés potentiels qui partagent votre point de vue mais qui ne sont pas en situation de le faire valoir.

Les outils à votre disposition

- La méthode de cartographie des acteurs parties prenantes (DRYNET, MM) – lien Internet
- Le tableau d'identification des objets de politique – annexe A

PENSEZ-Y :

- Identifier les politiques favorables et les politiques qui limitent ou sont contraires
- Diagnostiquer la mise en œuvre ou l'absence de mise en œuvre des dispositions existantes
- Diagnostiquer les alliés et les opposants potentiels, et recenser leurs arguments
- Vérifier le rôle des différents acteurs en faveur ou en défaveur
- S'assurer des alliances clés pour conduire le plaidoyer.

1.3. CONSTRUIRE LE CONTENU, LES PROPOSITIONS ET LES OBJECTIFS DU PLAIDOYER

Il s'agit de dégager les fondements de votre communication : messages compréhensibles sur la situation et objectifs que vous visez en termes de changement à apporter; Pour cela, avoir recours à un conseil en communication s'avère souvent utile.

Il est important d'affecter des objectifs clairs et précis à l'action de manière à pouvoir l'évaluer, ce qui constitue par ailleurs le support indispensable à une communication claire avec les partenaires. A cet égard cette étape est un moment de vérité, car il est souvent nécessaire de reformuler les objectifs en lien avec les autres partenaires de votre alliance, de manière à s'assurer d'une bonne compréhension et adhésion de chacun.

Il s'agit aussi d'un moment clé où il faut trier entre :

- ce qu'il faudrait faire en général
- ce qu'il est réaliste de pouvoir atteindre en tenant compte de vos moyens et de votre situation
- ce que vous allez réellement faire.

PENSEZ-Y :

- Vérifier que les objectifs sont spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes, définis dans le temps (SMART)
- S'assurer que les partenaires sont associés à la définition des buts et des objectifs et que la compréhension des finalités comme des moyens soient bien partagées



1.4. ANALYSER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET ÉVALUER LES RISQUES

Comme pour tout projet, il est nécessaire d'anticiper le déroulement ; ceci afin de s'assurer que toutes les conditions de réussite sont rassemblées et aussi appréhender les risques d'échecs afin de mettre en place des mesures pour les anticiper, les éviter, les affronter ou passer outre. Il s'agit d'une analyse stratégique de l'action à mener avec des hypothèses de déroulement ; elle comporte non seulement l'analyse de l'environnement, mais aussi celle qui concerne le porteur du projet de plaidoyer : quelles sont ses forces, ses faiblesses, les menaces ou les opportunités ? Cette analyse permet la plupart du temps de graduer les réponses possibles en fonction de l'intensité des résistances anticipées. Elle permet aussi au groupe porteur ou à l'alliance de s'identifier mieux face à des perspectives communes.

PENSEZ-Y :

- Clarifier quel acteur est à l'origine du plaidoyer et vérifiez sa légitimité et son ancrage
- Vérifier la sensibilité du milieu par rapport au sujet abordé : est-il perçu comme conflictuel, partisan, impartial, crédible ?
- Rechercher les autres acteurs impliqués sur ce problème en ce moment : des alliances plus larges sont-elles possibles ? Qui devriez-vous persuader de vous aider ?
- Penser à faire un tableau d'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces.

1.5 PLANIFIER SA STRATÉGIE DE PLAIDOYER

Dans cette étape il s'agit de se représenter la stratégie d'actions de plaidoyer en terme de cycle dans le temps : le lancement, les temps forts, les moments favorables en fonction du contexte, les personnes ou institutions cibles à privilégier, etc...

La traduction de ces facteurs se fera via un calendrier qui fera se rejoindre les opportunités offertes par le calendrier local, national et international et le calendrier du plaidoyer. Bien connaître l'agenda des moments et du processus de décisions politiques permet de mieux choisir sur lesquels on veut peser, certains pouvant constituer la phase préparatoire à d'autres. Il s'agit aussi de calibrer les moyens utilisés et le mode de communication le plus approprié en fonction de l'événement visé, afin d'être visible d'une part et entendu d'autre part.

PENSEZ-Y :

- Avoir une claire vision du calendrier annuel et des moments clés du plaidoyer
- Formuler les hypothèses de base de progression du plaidoyer et les échéances
- Disposer d'une liste d'activités avec leurs résultats attendus, leurs indicateurs de suivi
- Disposer d'une boîte à outils de supports de communication en fonction du contexte
- Avoir une idée précise de la répartition des rôles et des charges entre les partenaires au plaidoyer
- Faire un résumé simple de la stratégie de plaidoyer
- Etablir un calendrier des moments forts qui marqueront les étapes de votre action.

Alexis Nouailhat
© CARI



1.6. BUDGÉTER ET FINANCER LE PLAIDOYER

Maitriser son budget et ses sources de financement est indispensable dans le cadre de cette activité à étapes : il faut s'assurer que les financements sont disponibles lors des moments clés . La mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer pouvant s'étendre sur plusieurs années, il faut maintenir un minimum d'activité - même réduite ou de veille - entre 2 évènements clés afin de garder la cohésion entre les partenaires et maintenir une pression constante sur les cibles de l'action. En effet, au fur et à mesure du temps, les alliances peuvent s'effriter ou des conflits d'intérêts entre partenaires peuvent surgir : les conséquences sur les financements peuvent être importants et il faut les anticiper par des sources de financements diversifiées et à long terme.

L'indépendance financière est un autre facteur crucial à considérer : en fonction des menaces qui s'exercent sur certains acteurs en position de force, ceux-ci peuvent faire pression sur les bailleurs de fonds qui financent le plaidoyer qui les menace.

PENSEZ-Y :

- Créer un cadre commun et transparent de gestion financière avec les partenaires
- Penser à une répartition acceptée des efforts et des financements entre partenaires
- Recherchez l'indépendance des bailleurs, la diversification et la pérennité du financement.



2. METTRE EN ŒUVRE : LA CONDUITE DES ÉVÉNEMENTS DU PLAIDOYER

La conduite des étapes du plaidoyer n'est pas parfaitement linéaire. Elle nécessite de répéter ou relancer les initiatives, pour maintenir ou amplifier la pression face aux cibles. Il faut savoir mettre en valeur/à profit les réussites et les opportunités créées ou qui se présentent.

2.1. UNE PHASE DE SENSIBILISATION POUR AJUSTER SON POSITIONNEMENT

À partir du travail préalable de collecte d'information sur le problème, y compris sur le plan juridique, vous pouvez désormais informer vos futurs partenaires et cibles.

Cette forme de plaidoyer doux et informel permet dans un premier temps de sensibiliser sur l'aspect de la problématique qui vous préoccupe et de vous placer comme un interlocuteur légitime sur cette question en connaissant bien le sujet.

PENSEZ-Y :

- Première approche des décideurs
- Évaluer les rapports de force, les tensions et résistances, la motivation qui les sous-tend, les neutralisations à prévoir, le répondant des alliés.
- S'imposer comme interlocuteur légitime (de droit, de fait).
- Recueillir le plus d'informations possibles sur vos interlocuteurs et l'évolution du contexte pour affiner votre stratégie.

2.2. MOBILISER LES PARTENAIRES POTENTIELS EN VUE D'UNE COALITION

Parmi les différents type d'acteurs (décideurs politiques, organisations ou encore individus), l'objectif est de créer un groupe porteur du plaidoyer. Cette coalition devra être connue et reconnue par vos cibles et vos partenaires, pourra faire circuler le message et être pourvoyeur d'informations stratégiques ou vecteur d'actions ponctuelles. Ainsi, au sein d'une coalition, certains acteurs seront plus à même de porter une idée qu'une autre. Ainsi les scientifiques peuvent appuyer un argumentaire et les communautés peuvent relater des situations locales.

PENSEZ-Y :

- Identifier les autres acteurs qui ont les mêmes préoccupations que vous
- Identifier les acteurs qui disposent d'une partie des informations utiles pour avancer
- Chercher à mobiliser certains acteurs en vue de la constitution de la coalition.
- Penser en permanence au renforcement des capacités de vos interlocuteurs y compris de ceux que vous cherchez à convaincre, ils vous en seront gré et vous aideront à vous constituer comme partie prenante.



Les outils à votre disposition

- Les outils à votre disposition :
Les outils pour informer, sensibiliser, créer une visibilité -
Annexe B p 52
- Modèle de carte des pouvoirs
Annexe C p 55

2.3. FAIRE RÉAGIR ET AGIR AVEC LES CIBLES DU PLAIDOYER

Selon le problème, le contexte, les différents moments clés, vous aurez le choix entre divers outils pour agir de manière formelle ou informelle de manière « douce » ou « dure », souvent les divers outils pourront être mené de front.

Les outils de plaidoyer selon les situations : un arsenal à géométrie variable		
	Informel	Officiel
Doux	<p>« Diplomatie discrète » Contacts directs/indirects Conversations/discussions Lettres ciblées Silencieux</p>	<p>Lettres aux autorités Lettres analytiques Déclaration de position Silencieux/Public Sensibilisation « Bonnes pratiques »</p>
Dur	<p>« Diplomatie discrète » Lettres confidentielles Dénonciations ciblées Constats de carence Silencieux/Public Sensibilisation « Bonnes pratiques »</p>	<p>Sensibilisation Formation Public Rapports publics Communiqués de presse Témoignages accablants Lettres de dénonciation Pétitions, Pressions, Boycott</p>

Nombreux sont les changements de points de vue voire des décisions prises qui ne sont pas suivis d'effets. Il est donc important pour le plaidoyer de mobiliser ses efforts sur la traduction des nouvelles orientations et décisions en changements concrets sur le terrain. Là encore il est très utile de rester au contact régulièrement avec les décideurs qui ont les moyens d'amorcer le changement tout en consolidant celui réalisé dans les opinions. Souvent il faut même anticiper tous les scénarios de la prise de décision et de la mise en œuvre des solutions que vous proposez : cela renforcera votre crédibilité et le « confort » de la prise de décision de ceux qui doivent accepter de changer.

PENSEZ-Y :

- Interpeller les décideurs à base d'actions à forte visibilité
- Identifier des moments clés les plus pertinents pour des actions ciblées
- Interagir avec les décideurs : échanges pour arriver à trouver des terrains d'ententes et des solutions à la problématique y compris lors de réunions informelles voire autour d'un verre.
- Confronter les décideurs aux solutions envisageables mais aussi aux conséquences de la non-action.

Les outils à votre disposition

- Les outils pour mobiliser, interpeller, dénoncer :
 Tableau des outils de communication en annexe B en p.52



2.4. SUIVRE LE PLAIDOYER ET FAIRE ÉVOLUER SA STRATÉGIE

Dans la conduite de l'action, il est important de pouvoir situer l'action par rapport aux objectifs, aux résultats obtenus et au contexte et d'être capable de réajustement. En effet une stratégie n'est pas figée et doit viser l'efficacité en continu. Identifier et caractériser les forces et faiblesses de son action de plaidoyer doit permettre de bénéficier immédiatement des erreurs comme des succès.

Attention aussi à ne pas confondre les moyens et les résultats. Si on a souvent tendance à vérifier si on utilise bien nos moyens, le budget, tenu le nombre de réunions prévues, il s'agit de vérifier avec la même rigueur les résultats de l'action : notre action a changé quoi, concrètement, par rapport à la situation initiale et au problème identifié. Ceci en particulier par l'utilisation d'indicateurs mesurables de résultats et de d'indicateurs de changements.

PENSEZ-Y :

- Procéder à un suivi évaluation continu permettant de mesurer les écarts à partir de l'évolution des indicateurs en termes d'efficacité, efficience, pertinence, impact et viabilité
- Questionner les (non-) changements constatés, analyser l'impact
- Prévoir les ajustements possibles de votre action de plaidoyer en fonction des changements attendus.

2.5. BILAN ET LEÇONS APPRIS

Une fois vos objectifs atteints et un nouvel état des lieux de la situation effectués, c'est le moment d'envisager la suite. Faut-il répondre à un nouveau problème identifié au cours de l'action, à de nouvelles demandes, mettre en place de nouvelles démarches ou tout simplement de passer à une nouvelle étape dans la continuité du travail effectué ? La capitalisation permet de s'appuyer sur une source crédible d'informations pour aller plus loin

PENSEZ-Y :

- Comparer la situation de départ à la situation actuelle ; mesurer et analyser les écarts
- Collecter les leçons apprises dans les différents domaines (contexte, fonctionnement des rapports de force, méthodologie, ...)
- Diagnostiquer les méthodes utilisées et les caractériser en fonction de leur efficacité
- Préciser la nature des difficultés rencontrées et la manière dont elles ont pu (ou non) être surmontées.



Les outils à votre disposition

- L'analyse d'impact à travers une perspective d'acteurs, note thématique n°5, 2008 - IRAM <http://www.iram-fr.org/pdf-publications/437.pdf>

Les outils à votre disposition

- Traverses - n° 15 Capitalisation d'expériences... Expérience de capitalisations. Comment passer de la volonté à l'action ?-2004 - GRET http://www.gret.org/ressource/pdf/traverse_15.pdf

L'expérience du CARI dans le processus CNULD

Depuis sa création, le CARI agit directement sur le terrain dans le cadre de projets de développement dans divers pays en Afrique subsaharienne et du nord, essentiellement en matière d'agriculture et de gestion des ressources naturelles. Ses interventions se fondent sur le conseil, l'appui technique et le renforcement des capacités visant l'autonomie, en particulier la sécurité alimentaire via l'agroécologie. Si le CARI s'est intéressé à la CNULD, c'est que cet instrument multilatéral se présente d'emblée avec la double préoccupation de l'environnement et du développement. Non seulement parce qu'il s'agit de la seule approche crédible de lutte contre la pauvreté dans les zones arides, mais aussi parce qu'elle situe le problème de manière transversale, intégrant les aspects socio-économique, et parce qu'elle porte une importante dimension participative. Cette dernière est clé selon le CARI.

S'inspirant de son expérience de terrain, et faisant le constat que les solutions locales n'avaient un avenir durable que si elles étaient reprises dans les politiques publiques nécessitant un véritable dialogue entre les parties prenantes à tous les niveaux du local au multilatéral, le CARI a décidé de s'engager dans le plaidoyer international sur la lutte contre la désertification.

Au fil du temps le CARI a été l'artisan ou s'est allié d'autres organisations de la société civile dans différents réseaux :

- en France pour fédérer les acteurs de diverses origines via le Groupe de Travail Désertification (GTD)
- en Europe pour constituer un interlocuteur valable à l'échelle de l'Union européenne avec l'european network initiative on Desertification (eniD)
- au Maghreb avec le Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADD) visant un agroécosystème particulier des zones arides
- au niveau international dans le cadre du réseau DRYNET comme une plate forme capable de dialoguer dans le débat multilatéral
- et depuis peu, dans plusieurs pays du Sahel avec le Réseau Sahel Désertification (RéSaD) afin de prendre en compte une zone clé et particulièrement ciblée par la France.

Ces réseaux se réfèrent tous au cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) en reprenant ses principes fondateurs :

- ils plaident pour le respect des engagements des pays signataires de la convention et l'augmentation de l'investissement et de l'aide publique au développement pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification
- ils apportent leur expertise dans les programmes et projets de lutte contre la désertification
- ils contribuent à l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs, des décideurs et du grand public.

Dans cette partie, nous proposons de retracer l'expérience de plaidoyer du CARI pour une meilleure participation de la société civile au sein de la CNULD à travers les actions auxquelles il a contribué.

1 DÉCRYPTAGE DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

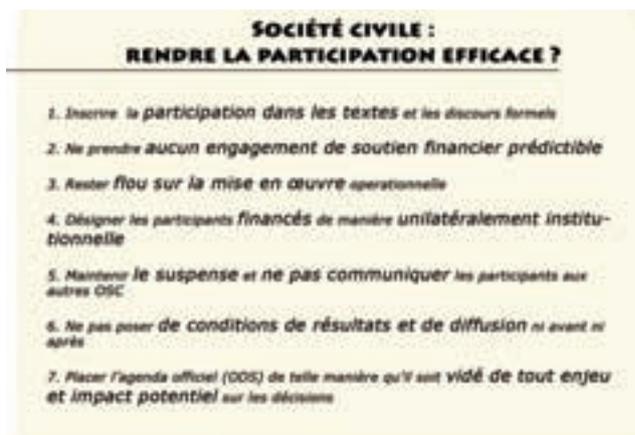
La CNUDL stipule que ses programmes d'action nationaux (PAN) doivent « adopter une approche démocratique et participative de la base au sommet ». Ils doivent renforcer la participation populaire et créer un « environnement porteur » susceptible de permettre aux populations locales elles-mêmes de mettre fin au processus de dégradation des terres. Les gouvernements demeurent responsables de la création de cet environnement et doivent procéder à des changements politiques appropriés via :

- La décentralisation ;
- L'amélioration des régimes fonciers ;
- L'attribution d'un réel pouvoir aux femmes, aux cultivateurs et aux éleveurs ;
- La participation des organisations non-gouvernementales dans la préparation et la mise en œuvre des programmes d'action.

Bien que la CNUDL prône cette participation de la société civile par 22 références dans son texte d'origine, la participation n'est pas effective dans la mise en œuvre de la Convention dans les pays signataires et au niveau international.

Il y a différentes manières de comprendre la participation dans le contexte du développement (qui intéresse en premier lieu la CNUDL) depuis les consultations jusqu'à l'intégration pleine et responsable dans les processus de prises de décisions à divers niveaux administratifs, y compris au niveau international. Le CARI s'est basé sur le postulat que la participation est « l'implication active et compétente dans la conception et la programmation du développement économique et social par des groupes pertinents d'acteurs dans des contextes socio-géographiques déterminés ».

Dans la rhétorique des débats internationaux menés par les états, il est par ailleurs important de faire une claire distinction entre la participation dans laquelle une personne est soumise à l'activité par ses décideurs et, au contraire, une action dans laquelle a lieu un partage du pouvoir de décision. C'est de cette dernière conception que nous traitons dans ce document.



1.1. UN CONSTAT INITIAL : LE DÉFICIT DE MISE EN ŒUVRE

En s'intéressant plus précisément à la participation des OSC au sein de la CNULD depuis 2002, le CARI et ses réseaux associés ont fait le constat d'un déficit qualitatif et quantitatif de mise en œuvre.

En effet, au niveau national dans les pays affectés, la participation des ONG à l'élaboration et la mise en œuvre des PAN est marginale. On comprend que la démarche participative remet en cause de nombreuses approches opposées développées dans le passé. Comme on peut regretter que dans de trop nombreux pays, la participation soit encore mal acceptée, voire combattue malgré les engagements pris par les pays dans la Convention.

La participation en nombre des OSC aux rencontres de la CNULD est aussi en nette diminution. Bien que très présentes lors des premières rencontres de la CNULD, le peu de transparence du processus de participation et le manque de visibilité de l'action de la CNULD sur le terrain ont concouru à une diminution de la participation des OSC à ces rencontres, à partir de la COP7 à Nairobi en 2005.

Diverses causes sont à la racine :

- Le manque de procédures opérationnelles de la participation des OSC ;
- La méconnaissance de la plus-value de la société civile ;
- Le manque de volonté politique, voire une opposition
- Le manque de structuration et de moyens alloués à la participation de la société civile ;
- Le peu d'intérêt de la société civile à participer compte-tenu du peu de visibilité de la CNULD...

Les effets sont importants :

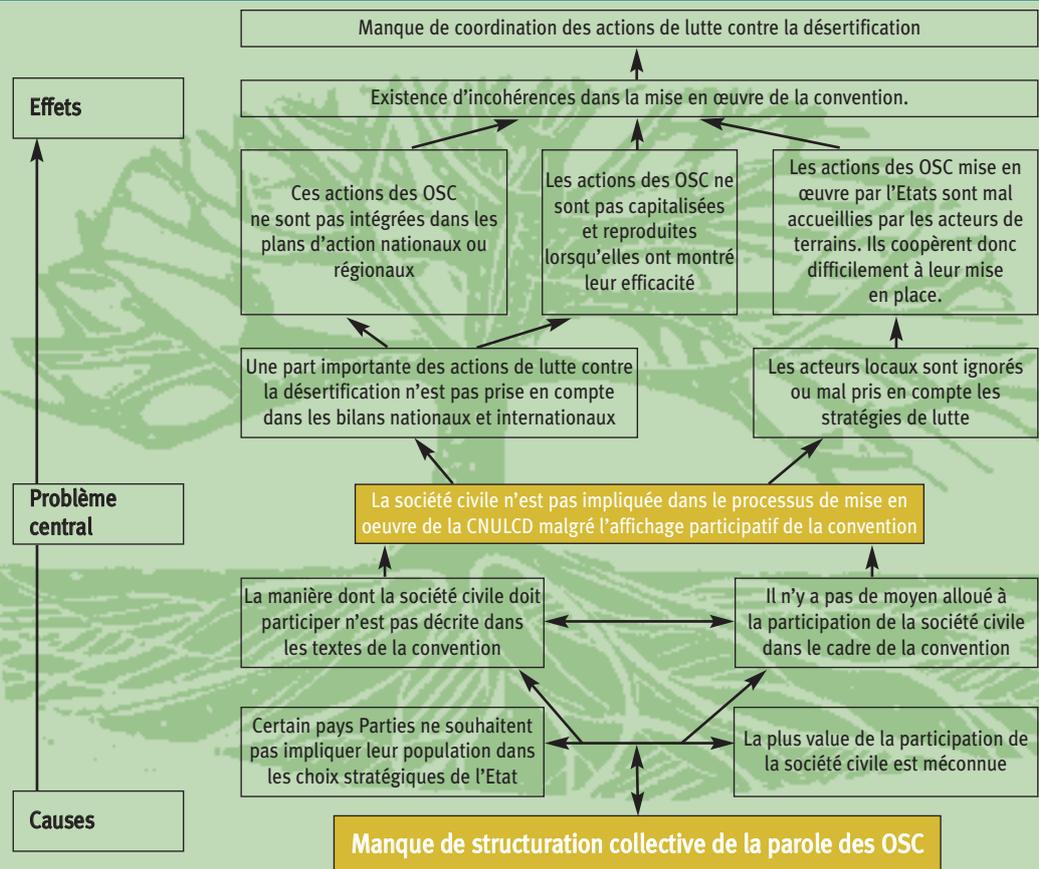
- Les acteurs locaux sont ignorés ou mal pris en compte dans les stratégies de lutte ;
- Une part importante des actions de la société civile n'est pas prise en compte dans les PAN et rapports nationaux.

Ceci a entre autres pour résultante :

- Des actions des OSC sont trop peu capitalisées et reproduites ;
- Un manque de coordination dans les actions de lutte contre la désertification malgré le cadre institutionnel commun : la CNULD.

Appui méthodologique

Arbre à problème sur la participation de la société civile au processus de décision de la CNULD



1.2. LES SOURCES DE BLOCAGE

En 2005, afin de déterminer la mesure de la participation des OSC à la mise en œuvre de la CNULD en Afrique, un questionnaire a été envoyé par courrier électronique à environ 60 OSC en Afrique travaillant avec divers membres de l'eniD. Environ un tiers de ceux-ci ont répondu, en provenance des pays suivants : Algérie, Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Congo Brazzaville, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tunisie.

Cette étude ne fut pas exhaustive mais fut une tentative par l'eniD d'avoir une certaine compréhension de la façon dont la participation est pratiquée et vécue dans la mise en œuvre de la CNULD.

Les participants au questionnaire ont fait remarquer le déficit de connaissance au sujet de la CNULD et du PAN de la part des autres acteurs de la société civile dans leur pays.

De plus, et bien qu'ils soient en accord avec l'objet principal des PAN et leur importance dans leur pays, les répondants se sont dits insatisfaits de son exécution qu'ils imputent principalement :

- Au manque de moyens financiers alloués ;
- Au manque d'implication de la société civile ;
- Au manque de rationalisation des PAN avec d'autres cadres relatifs aux politiques de développement ;
- Au manque d'informations et de communication, qui accroît encore certaines faiblesses organisationnelles des divers acteurs.

Ils perçoivent clairement la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter à la mise en œuvre de la CNULD et les principaux avantages comparatifs que leur confère la participation :

- Etre près des populations et servir de relais entre les autorités centrales et les populations locales ;
- Avoir une fine connaissance des problèmes locaux, la capacité à identifier les priorités et à se baser sur des expériences locales antérieures ;
- Une flexibilité dans la mise en œuvre de la CNULD et des actions en général ;
- Une bonne maîtrise technique des problèmes ;
- Un bon ratio coût /efficacité ;
- Des liens avec partenaires du Nord, opérateurs du développement ou bailleurs.

Les principales contraintes que les participants au questionnaire ont identifiées dans leur participation à l'élaboration de l'exécution du PAN dans leur pays étaient les suivantes :

- Le manque de moyens financiers pour consacrer le temps nécessaire ;
- Le manque de consultation ;
- Le manque d'accès à l'information (ou à l'information décentralisée) ;
- Le manque de transparence dans le processus de participation ;
- Le peu d'intérêt à participer ;
- Le manque de moyens pour participer.

D'autres contraintes individuelles ont été identifiées :

- La mauvaise perception par le gouvernement du travail de plaidoyer ;
- Le faiblesse de l'organisme de coordination national (PFN) ;
- Le manque d'environnement habilitant pour la participation dont l'absence d'une politique en vue d'enregistrer et d'accorder un statut légal aux réseaux d'OSC ;
- L'absence de femmes dans les processus de participation.

pour en savoir + sur la participation

- La participation de la Société civile à la mise en œuvre de l'UNCCD Afrique. Une contribution de l'eniD présenté à CRIC3 le 3 mai 2005 <http://www.drylands-group.org/noop/file.php?id=528>
- Action Locale, Immédiate! Plan Stratégique sur Dix Ans pour Renforcer la Mise en Œuvre de la CNULD une Contribution de L'eniD, en Collaboration avec Drynet http://www.dry-net.org/uploaded_files/070901_enidpaper_COP8_ACTION_LOCALE_IMM_DIATE_FR.pdf
- Indicateurs sur la participation de la société civile dans la mise en œuvre de l'UNCCD <http://www.drylands-group.org/noop/page.php?p=Articles/318.html&d=1>

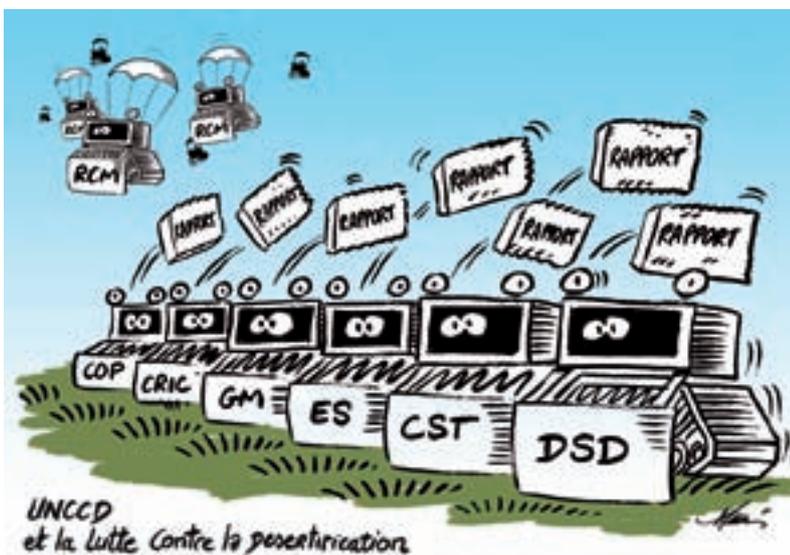
Appui méthodologique

Matrice d'analyse de politique relative à la participation de la société civile dans le processus CNLULD

ELEMENTS D'ANALYSE	REPOSES
1. Quel est le problème?	<i>La participation de la société civile dans le cadre de la CNULCD n'est pas effective</i>
2. Qui affecte t-il? Où?	<i>Les populations touchées par le phénomène de désertification des pays Partie à la convention</i>
3. POLITIQUE DE SOUTIEN • Quelles politiques soutiennent la mise en œuvre de la solution envisagée? • Quand cette politique a-t-elle été promulguée? Quels sont les facteurs qui ont donné lieu à cette législation?	<i>22 références implicites ou explicites à cette participation dans les 16 articles du texte de la convention.</i>
4. POLITIQUE DE RESTRICTION • Quelle politique limite la mise en œuvre de la solution envisagée ? • Depuis quand cette politique est-elle en vigueur? Quels sont les facteurs qui ont donné lieu à l'adoption de cette politique?	
5. MISE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE • Quels programmes prônent-ils une politique de soutien? • Quels programmes prônent une politique de restriction?	<i>Bien que la participation soit citée comme un principe de base de la convention rien n'évoque la manière de la mettre en œuvre ni en terme de méthode ni en terme de moyen.</i>



© Alexis Nouailhat



© Alexis Nouailhat

2. RENDRE OPERATIONNELLE LA PARTICIPATION DES OSC

Il y a les différents types d'OSC impliquées dans la lutte contre la désertification : les ONG, les autorités (collectivités) locales, les salariés et syndicats, les entreprises et industries, les communautés scientifiques et techniques, les paysans, les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples indigènes. On peut aussi distinguer parmi les OSC, celles d'appui au développement en zones arides, d'éducation au développement, d'urgence, de commerce équitable, de plaidoyer. Parmi elles, certaines sont accréditées à la CNULD et impliquées dans les négociations.

A ce jour les OSC accréditées à la CNULD sont essentiellement des ONG soit environ 800 structures. De l'ordre d'un tiers d'entre elles sont actives. Des récentes décisions de COP10 prévoient une remise à jour de cette liste à la fois quantitativement et qualitativement par la fourniture de rapports réguliers. La possibilité pour les opérateurs privés d'être accrédités a également été adoptée selon une procédure ad'hoc. Et, en ce qui concerne leur mobilisation, elle est fonction essentiellement de leur intérêt pour le sujet qui reste élevé. Mais elles hésitent à s'impliquer dans les débats institutionnels d'une convention trop peu reconnue et dont l'efficacité sur le terrain reste jusqu'ici questionnée. Enfin leur mobilisation est aussi fonction des conditions encore floues de la coordination de la société civile dans ce processus.

2.1. LES MISES EN RÉSEAU

La mise en réseau des acteurs et leur décloisonnement est pour le CARI une nécessité avérée et le gage d'une plus grande efficacité des actions au service du développement. En matière de plaidoyer en faveur de décisions publiques, les réseaux pèsent d'un plus grand poids et disposent d'une plus grande légitimité.

Si le CARI s'est investi dans la cause des zones arides, de leurs populations et de leurs écosystèmes en cherchant à agir sur le terrain, il s'est aussi mobilisé pour favoriser la concertation des acteurs et la connaissance des politiques publiques qui s'y rattachent. Du niveau national au niveau multilatéral en passant par le niveau régional, le CARI cherche à améliorer l'identification, la structuration et la prise en compte des voix de la société civile comme un ingrédient indispensable aux progrès dans ce domaine.



Quelques dates : le CARI et les réseaux de lutte contre la désertification

- 1992 - Rio de Janeiro - « Sommet de la Terre » (Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement) - participation de Patrice Burger, futur directeur du CARI
- 17 Juin 1994 -- La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) est adoptée à Paris, France
- 1996 - Montpellier - les futurs membres du CARI co-organisent les « Rencontres euro-méditerranéennes sur la lutte contre la désertification »
- 1998 - Création du CARI
- 2000 - Création de deux réseaux initiés par le CARI :
 - en France, création du Groupe de Travail Désertification (GTD)
 - et pour l'Europe, constitution de l'european networking initiative on Désertification (eniD)
- 2001 - Mise en place du Réseau Associatif de Développement durable des Oasis (RADD0) sous l'initiative du CARI
- 2006 - Initiateur et co-organisateur du forum international « Désertif'Actions » à Montpellier réunissant 250 participants du monde entier dans l'année internationale des Déserts et de la Désertification et lançant l'appel de Montpellier
- 2007 - Co-construction de DRYNET par le CARI en formalisant et élargissant les liens établis par eniD
- 2010 - Création du Réseau Sahel Désertification (RéSaD).

Depuis 2000, les plates-formes ou réseaux dont la création a jalonné cette démarche sont :

- Le GTD (Groupe de travail désertification - France réunissant des ONG, le Comité scientifique français Désertification, des collectivités locales impliquées dans la coopération décentralisée et positionné comme interlocuteur des pouvoirs publics français pour l'ensemble des politiques publiques du pays dans ce domaine) ;
- L'eniD (European networking initiative on désertification en Europe) réunissant des acteurs similaires au GTD dans plusieurs pays européens et positionné comme interlocuteurs des états membres de l'Union Européenne ainsi que de l'Union Européenne et de la Commission elles-mêmes ;
- Le RéSaD (Réseau sahel désertification au Mali, Burkina Faso et Niger) constitué de plates formes nationales d'ONG au Mali, au Burkina et au Niger associées au GTD à la fois comme interlocuteur des états concernés et comme réseau porteur d'une voix régionale subsaharienne dans les débats et initiatives régionales (comme TerrAfrica ou la Grande Muraille Verte du Sahara) et au niveau multilatéral (Nations Unies).

L'action du CARI et la reconnaissance de son expertise l'ont amené à être partie prenante à deux réseaux intercontinentaux :

- DRYNET (15 partenaires et ONG travaillant sur quatre continents) seul réseau intercontinental sur la désertification se situant comme interlocuteur dans les pays concernés et au niveau multilatéral (Nations Unies) ;
- DESIRE (26 centres de recherche scientifique travaillant sur 16 sites d'études dans le monde pour tester des stratégies de réhabilitation des terres dégradées) constituant un des rares consortiums engagés dans la recherche de solutions sur la dégradation des terres au niveau international.



Réunion des OSC, COP8, Madrid, 2008

2.1.1. LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NATIONALE : L'EXPÉRIENCE DU GTD

Le Groupe de travail désertification (GTD) est un chantier qui a vu le jour en 2000.

Cette mise en réseau s'est tout d'abord réalisée par un rassemblement d'ONG françaises proches du CARI ou identifiées dans le paysage des ONG françaises comme impliquées dans la lutte contre la désertification. A titre d'information, de plus grande mobilisation et en vue de la structuration du GTD, le CARI et Eau Vive ont entamé en 2005 un inventaire des acteurs français de la lutte contre la désertification.

Exemple d'action

Etude de caractérisation des acteurs en France CARI et Eau Vive - 2005

L'enquête visait :

- les ONG à partir d'une pré-sélection en fonction de leurs activités indiquées sur base de données des ONG françaises (RITIMO)
www.ritimo.org
- les collectivités locales à partir d'une présélection en fonction des informations fournies par la base de donnée Commission Nationale de Coopération au Développement (CNCD)
<http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd/>

Leçons apprises :

Sur 495 organisations contactées par questionnaire d'enquête, 79 seulement ont répondu, dont 65 % d'ONG. Sur ce nombre 22 % estimaient n'être pas concernées alors même que pour partie d'entre eux leurs activités démontraient le contraire.

Les raisons qui peuvent motiver cette difficulté :

- des difficultés de définition et d'identification des actions de lutte contre la désertification ;
- les collectivités locales sont plus souvent des financeurs que des opérateurs directs et dans ce cas ont de faible connaissance sur la spécificité des projets ;
- manque de temps pour remplir l'étude ;
- un questionnaire trop compliqué pour un public non averti ;
- manque d'information sur la lutte contre la désertification et UNCCD ;
- pour les organisations opérationnelles, les AME sont considérés comme trop abstraits.

Afin de mieux caractériser les structures fortement impliquées dans la lutte contre la désertification, les 11 thèmes initiaux ont été réduits à 7 en considérant en tant qu'activités principales les actions plutôt "bio-physique" (Animal/élevage, Environnement, Sols, Agriculture, Eau, Énergie, Végétal), ce qui a permis d'identifier un groupe de 50 organismes. On peut considérer ces 50 structures comme le cœur de cible des acteurs français de la lutte contre la désertification.

Les réponses aux questionnaires pour ces structures ont ensuite été triées selon plusieurs paramètres que sont le type d'activités, la méthodologie, les sources de financement et la connaissance de l'UNCCD. Cette étude est loin d'être exhaustive, mais un premier niveau de conclusions et de recommandations peut être fait, particulièrement sous l'angle de la participation :

- Il est difficile de favoriser la participation quand les acteurs impliqués s'ignorent
- Besoin de connaissance : développer des offres de formation / conférences, capitaliser et échanger les expériences, promouvoir les travaux entrepris par OSI et collectivités locales, renforcer les actions de ces organismes et leur participation à UNCCD
- La participation ne peut être effective que si la thématique est clairement définie et identifiée
- Besoin de communiquer davantage sur UNCCD pour augmenter l'intérêt et pour profiter d'actions/acteurs impliqués.
- Favoriser l'implication et l'expertise non institutionnelle en valorisant l'expertise des ONG et de collectivités locales.
- Le pays doit communiquer sur sa stratégie d'action et d'investissements en matière de lutte contre la désertification. Plus de moyens seront disponibles localement au nord et au sud, plus les programmes seront contrôlés et efficaces, plus la participation augmentera à tous les niveaux
- Augmenter les investissements pour la lutte contre la désertification, particulièrement les financements décentralisés

Caractérisation, sensibilisation: les bases de la mobilisation

L'expérience du GTD a montré que la caractérisation et la sensibilisation des acteurs sont des actions qui vont de pair. Elle permet une sensibilisation à des enjeux quelquefois méconnus par ces acteurs et même, dans les cas extrêmes, à se découvrir comme un acteur dans ce contexte. Identifier qui fait quoi peut aussi être aussi l'opportunité pour certains acteurs de mieux se situer par rapport à leurs propres pratiques et engagements dans un cadre international. Cependant, le cadre de la CNULD n'étant que faiblement visible, il faut souvent démontrer et convaincre à propos des potentialités de la Convention pour qu'ils s'y investissent. C'est souvent la mise en visibilité de leurs actions, le service de mise en relation avec d'autres acteurs et compétences ou encore le partage d'expérience qui les incite à être membres d'un réseau.

Publications

Guide pratique pour l'identification des acteurs impliqués dans la LCD

Practical Guide for Mapping, Profiling & Analysing Community and Policy Level Engagement - Octobre 2008

Written by Paule Herodote, Global Mechanism; Marie José van der Werff ten Bosch, Both Ends; and Patrice Burger, CARI

http://www.dry-net.org/uploaded_files/081101_mapping_guide_final_for_CRIC7.pdf

Vers une Plate-forme multi-acteurs.

Le GTD trouve sa force dans la diversité des profils de ses membres : des ONG, un comité scientifique, des collectivités locales... mais aussi dans le lien étroit qu'il a tissé et qu'il entretient avec les décideurs politiques français.

Tous ont comme point commun d'intervenir, au moins pour une partie, à partir de leurs activités et pratiques sur le thème du développement des zones arides, de la restauration des terres et des alternatives possibles face à la dégradation des ressources naturelles et économiques dans ces zones.

Chaque type d'acteurs a sa spécificité, ses besoins et nécessités, tout comme sa valeur ajoutée au groupe pour une approche multi-acteurs.

Ainsi, les scientifiques apportent une expertise utile à la fois pour renforcer les connaissances, mais aussi pour étayer un argumentaire sur le sujet et légitimer un discours face aux décideurs politiques. De plus, la communauté scientifique, de plus en plus actrice d'une recherche appliquée, peut, en concertation avec des OSC et collectivités locales, renforcer leurs actions de terrain dans le domaine de la Lutte contre la désertification. La nécessité de ce type de démarche est de plus en plus avérée, en particulier sous l'impulsion nouvelle que donne GIEC à propos du changement climatique.

Exemple d'action

Réseaux scientifiques sur les terres arides et la lutte contre la désertification

- Le réseau pour la recherche internationale sur la désertification - DesertNet International (DNI) www.european-desertnet.eu
- Le réseau mondial d'approches et de techniques de conservation des eaux et des sols - WOCAT www.wocat.net
- Le Comité Scientifique Français de Lutte contre la désertification (CSFD) www.csf-desertification.org
- Interface « Science Policy » de la Commission européenne et notamment la page consacrée à la science et les politiques environnementales http://ec.europa.eu/environment/integration/research/interface_en.htm
- La note d'information DESIRE - « Recherche sur la désertification: C'est en échangeant entre chercheurs et décideurs politiques que l'on peut faire toute la différence » http://www.desirehis.eu/index.php?option=com_content&view=category&id=241&Itemid=569&lang=en

Parmi ces acteurs, les collectivités territoriales tiennent une place elle aussi de plus en plus importante au fur et à mesure des avancées de la décentralisation ; les collectivités sont désireuses d'articuler et d'approfondir leurs actions de terrain et de sensibiliser les citoyens. La coopération décentralisée offre un champ nouveau à cette expression, en particulier avec les incitations et dispositions financières dont elle peut bénéficier suite à une tendance à la réduction des coopérations bi-latérales entre états au profit du multi-latéral.

Exemple d'action

Organisation du colloque "Développement local et gestion des ressources naturelles en zones aride" - 2008 Cari, Arene IdF, GTD

Objectif: interpeler et mobiliser les collectivités territoriales aux enjeux des zones arides

Ce colloque qui s'est tenu dans l'hémicycle de la région Ile de France et a rassemblé plus de 200 personnes : élus, chargés de mission et techniciens de collectivités territoriales, institutionnels gouvernementaux, organisations internationales, ONG et scientifiques concernés par la problématique de la LCD.

Cette journée a permis de :

- mieux connaître et valoriser des actions de coopération décentralisée en matière de LCD ;
- susciter le dialogue entre les différents acteurs et décideurs impliqués ;
- dégager des cadres d'interventions : DOS/LCD, PANLCD, SolArid... ;
- faire émerger des attentes en formation, en information et en accompagnement des acteurs de la coopération décentralisée.

Suite à cette journée, il a été décidé de poursuivre la réflexion à propos d'un cadre de financement possible lors de l'atelier du GTD qui va prendre forme dans le cadre d'un programme de gestion durable des Terres au Sahel FFEM

Les actes de ce colloque sont disponibles :

<http://www.areneidf.org/fr/lutte-contre-la-desertification-developpement-local-et-gestion-des-ressources-naturelles-en-zone-aride-139.html?idProduit=3>



Colloque, hémicycle de la région Ile de France, Paris, 2008

Le chemin peut sembler long pour passer de la mise en relation de compétences multiples et complémentaires (scientifiques, ONG, collectivités...) à la mise en opération sur le terrain. Mais la nature pluri-acteurs d'une plateforme est une réponse certainement plus efficace et pertinente aux besoins de concertation et de renforcement des capacités garantes de la viabilité dans le temps .

Au-delà de la mise en place de plateformes, Il s'agit aussi de décloisonner les thématiques du développement (foncier, eau, changement climatique, préservation de la biodiversité, agriculture...) et de construire, expérimenter et élaborer ensemble, des synergies pour apporter une réponse là où la dégradation des terres fait son œuvre.

2.1.2. DES RÉSEAUX LÉGITIMES À CHAQUE NIVEAU STRATÉGIQUE

Afin de porter un discours, il est non seulement important mais indispensable d'être légitime vis-à-vis des cibles identifiées pour être considéré comme un interlocuteur par les pouvoirs publics et décideurs. C'est entre autre ce cheminement qui a guidé le CARI dans son engagement à se situer comme force de proposition et d'expertise à plusieurs niveaux décisionnel. C'est le cas avec le GTD en France, avec l'eniD vis-à-vis de l'Union Européenne), avec le RéSaD pour la région Sahélienne et pays particulièrement affectés et avec Drynet concernant le lien entre multilatéral et national.

Exemple d'action

Contributions de la société civile à différents niveaux

- **Contribution aux prises de décision de l'UE via le WIPEI**

Les états membres de l'Union Européenne mènent des processus préparatoires et de synthèses qui précèdent ou suivent les réunions décisionnelles internationales de la CNULD. Ces concertations se tiennent dans le cadre des WIPEI. L'ensemble des points de l'agenda sont discutés et une position commune des états membres de l'Union s'y élabore et sera exprimée en séance officielle à la COP. Que ce soit au niveau France via le GTD ou au niveau européen via l'eniD, voire DRYNET, la société civile est régulièrement associée à ces concertations et peut faire valoir son point de vue sur les décisions à prendre. Cette position d'interlocuteur reconnu, permet aussi à ces réseaux de favoriser la concertation avec un cercle plus large d'OSCs et l'Union Européenne lors des COP et des CRIC, par exemple en organisant des réunions au cours de ces événements.

- **Contribution à la prise de décision de la CNULD à propos de la participation**

La décision 5/COP9 (voir 2.3.3) instituant une procédure d'un panel de sélection des OSCs soutenues pour participer aux COP et CRIC ainsi que la formulation d'un cahier des charges relatif à cette participation a donné lieu à un vote des OSCs accréditées et la désignation de deux membres de DRYNET (CARI et ENDA) comme membres de ce panel. Ce dernier a conduit ses travaux pendant toute l'année 2011 et a abouti à diverses propositions immédiatement mises en œuvre pour améliorer la fonctionnalité et la transparence de cette participation.

- **Contribution de la société civile pour plaider la cause de la lutte contre la désertification dans le débat multilatéral**

Comme suite à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010, il était prévu la tenue d'un panel de haut niveau sur la lutte contre la désertification au cours de l'Assemblée Générale 2011. Par suite d'un processus d'élection au sein des OSCs accréditées, le directeur du CARI a été désigné pour faire une intervention dans ce panel le 20 septembre 2011. Ceci au nom du CARI d'une part, mais surtout au nom des réseaux dans lesquels il est impliqué.



Intervention de Patrice Burger, directeur du CARI, assemblée générale des Nations UNies, septembre 2011.

2.2. INSTAURER UN DIALOGUE ÉTAT – SOCIÉTÉ CIVILE

Une société civile organisée peut mieux construire des positions et les décideurs gouvernementaux sont plus disposés d'échanger avec une société civile organisée.

Exemple d'action

Une concertation pour des positions nationales

Une concertation pour des positions françaises

Les Ministères français (Ministère des affaires étrangères et européennes et Ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) ont développé des partenariats solides et travaillé de manière concertée avec la société civile française ainsi que la communauté scientifique. La société civile s'exprime au travers du Groupe de Travail Désertification. C'est le cas notamment lors des réunions de la délégation française en amont des rencontres de la CNULD contribuant à un partage d'information mais aussi à la formulation des positions de la France. La communauté scientifique est représentée par le Comité Scientifique Français Désertification (CSFD), qui contribue activement aux travaux du Comité Scientifique et Technique de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNUCLD).

Plus d'infos :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/environnement-et-developpement/desertification/>

Des contributions des membres de Drynet à la mise en œuvre nationale de la CNULD

Le membre du réseau DRYNET au Sénégal (ENDA) a été un artisan majeur de l'alignement du plan action national désertification avec les politiques nationales relatives aux changement climatique conférant une plus grande efficacité aux deux.

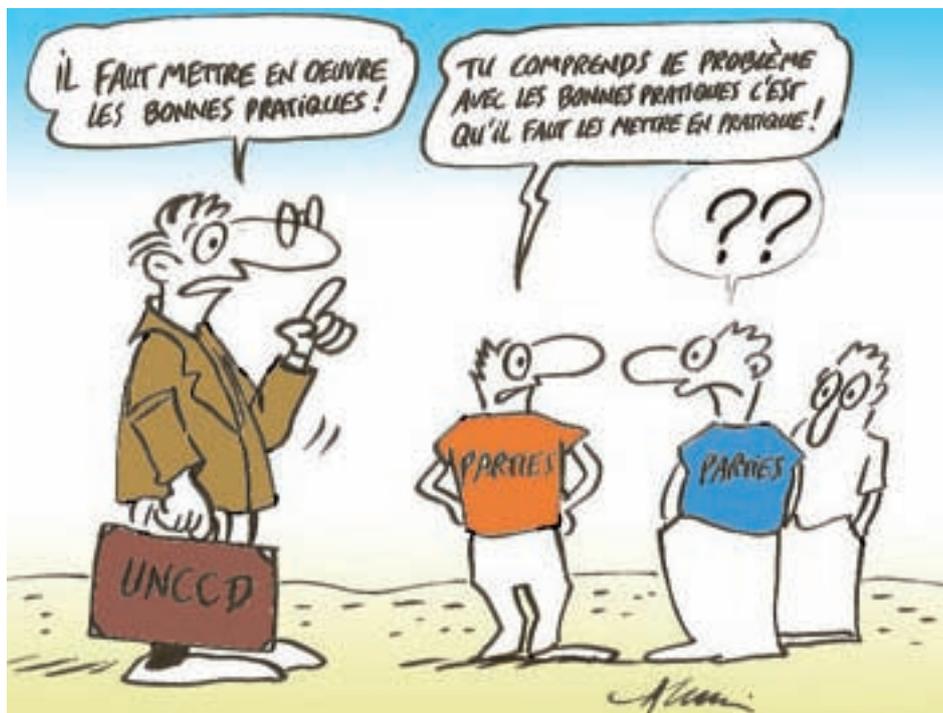
Au Chili, le membre OLCA de DRYNET est devenu la principale interface entre le gouvernement et les autres acteurs de la société civile sur les questions de lutte contre la désertification

Plus d'infos :

sur Drynet : www.dry-net.org

sur ENDA : <http://energie.enda.sn/>

sur OLCA : <http://www.olca.cl/>



Alexis Nouailhat
© CARI

Publications

La « Stratégie française de lutte contre la désertification » - 2006

Les principes d'action de la France dans ce domaine sont déclinés dans la « Stratégie française de lutte contre la désertification ». Cette stratégie a été finalisée en 2006 par l'ensemble des acteurs français concernés : société civile, ministères et agences de développement. Ce document stratégique définit les actions à entreprendre à tous les niveaux appropriés (mondial, régional, sous-régional, national et local) avec les acteurs du développement et de la société civile, afin de créer des conditions favorables à la mise en œuvre d'actions locales bénéficiant directement aux populations touchées par la désertification.

2.3. LA MOBILISATION EN ACTIONS

Pour faire entendre la voix des acteurs locaux aux niveaux national et international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD), la démarche de nourrir un discours à partir des actions de terrains passe par différentes étapes :

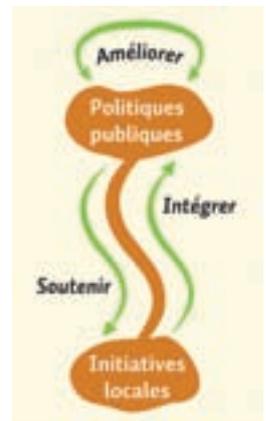
- Informer les acteurs locaux des stratégies et politiques environnementales ;
- Faciliter la concertation ;
- Elaborer des positions à destination des décideurs.

C'est dans l'élaboration des plans d'action adaptés à chaque réseau que des positions et discours communs peuvent être élaborés.

2.3.1. CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN

Quelle que soit la méthode qu'elle soit sous forme de sondage, directe en groupe de travail ou via des échanges de documents. Il s'agit de partager ses points de vue avec les réseaux OSC au niveau national, régional, international pour en faire des positions communes.

Ce fut le cas par exemple pour l'enquête réalisée par des membres de l'eniD en 2005. Les résultats du sondage réalisé par l'eniD en 2005, outre d'avoir permis d'identifier des sources de blocage à la participation de la société civile, ils ont aussi donné lieu à une base de propositions pour une mise en place de la participation de la CNULD. Ces propositions ont été présentées en 2005, lors d'un side-event GTD, Gcoza Mali, eniD intitulé "Décideurs cherchent valeur ajoutée : la participation comme réponse" et lors de la session de dialogue ouvert de la COP8 CNULD en 2007.



Exemple d'action

Extrait des suggestions pour améliorer la participation de la société civile, éniD - 2005

A tous les pays Signataires de l'UNCCD :

- Prendre des décisions clairement définies et comprises pour assurer le cadre et les conditions d'une participation effective, efficiente et indépendante de la société civile à l'UNCCD, à tous les niveaux et garantir le cadre de confiance ad hoc en particulier à travers leur claire reconnaissance.

Au Secrétariat et au Mécanisme Global :

- Mettre en place un processus ouvert et transparent d'implication de la société civile, y compris au niveau des négociations ;
- Assurer l'accès aux informations pertinentes à tous les niveaux requis, avec un effort particulier en direction des acteurs qui sont loin des centres de décisions ;
- Répondre aux besoins de renforcement des capacités de la société civile sur le contenu et les procédures de l'UNCCD pour une participation véritable.

Aux bailleurs de fonds, aux Parties des pays développés et au FEM :

- Fournir des informations accessibles à temps et à différents niveaux, particulièrement au niveau décentralisé ;
- Selon les termes de la Convention, se positionner clairement pour promouvoir l'implication de la société civile en tant qu'acteur à part entière à tous les niveaux et fournir au processus des moyens adéquats en termes opérationnels ;
- Mettre en place des fonds réservés et accessibles pour la société civile (processus et activités) ;
- Soutenir et renforcer les partenariats stratégiques nord-sud et sud-sud ;
- Tenir clairement compte du temps et des coûts de la participation.

Aux Parties des pays affectés et aux pouvoirs décentralisés locaux :

- Fournir des informations accessibles à temps et à différents niveaux, particulièrement au niveau décentralisé ;
- Mettre en place une plate-forme nationale claire de discussion, qui soit comprise et accessible ;
- Accepter de partager le pouvoir en matière de prise de décisions et développer la confiance ;
- Développer - et baser le travail sur - des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de participation de façon à garantir les conditions d'un dialogue constructif avec la société civile ;
- Assurer un soutien aux groupes et réseaux nationaux de la société civile qui mènent la lutte contre la dégradation des terres/pour le développement durable des zones arides ;
- Tenir clairement compte du temps et des coûts de participation.

Aux organisations de la société civile :

- Fournir des informations accessibles à temps et à différents niveaux, particulièrement au niveau décentralisé ;
- Adopter une attitude pro-active et contribuer à tous les niveaux ;
- Renforcer ses capacités eu égard au contenu et aux procédures de l'UNCCD ;
- Former des partenariats stratégiques avec les acteurs du Nord et du Sud y compris les réseaux ;
- Capitaliser et partager les expériences et l'information.

Dernièrement, une position des réseaux GTD, RéSaD et Drynet fut portée au CRIC 9 en février 2011. Cette dernière fut construite à partir d'une proposition du GTD, complétée puis validée à distance par les membres du RéSaD et de Drynet. Des éléments de cette position ont été distribués sur place en version papier

Exemple de papier de position

Recommandations pour une participation opérationnelle des OSCs à la mise en œuvre de la CNULD - cric9 - GTD RéSaD Drynet 2011

Le Groupe de Travail Désertification, le Réseau Sahel Désertification, et Drynet appellent à :

- Préciser et délimiter les champs d'intervention de la lutte contre la désertification telle que l'entend la convention afin de mieux mesurer l'investissement réalisé, et fixer des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2018. Ceci permettrait de mettre en place des liens avec les deux autres conventions environnementales ;
- Remobiliser tous les acteurs de la Convention selon des modalités différenciées ; au-delà des ONG d'autres éléments de la société civile devraient être représentés, par exemple des regroupements d'OCB, des organisations paysannes, des collectivités locales, et d'une manière générale tous les acteurs impliqués au niveau du développement du territoire. Pour cela, nous proposons une révision des procédures d'accréditations sur la base d'une caractérisation des OSC impliquées dans les pays parties signataires de la Convention pour favoriser leur implication dans la LCD dans les pays concernés et leur structuration au sein de l'UNCCD ;
- Valoriser le rapportage des OSC et celui des pays Parties déjà réalisé sur le portail PRAIS mis en place par la convention, par une meilleure communication sur l'usage et la finalité de ce travail, notamment en faisant le lien avec les sites et outils existants faisant ce genre d'exercice ;
- Développer en lien avec les OSC, un format de rapport adapté à leurs activités

http://www.dry-net.org/uploaded_files/recommandations_CRIC9.pdf



Manifestation des OSC, Cop8, Madrid, 2008.



Intervention de Patrice Burger en ODS, Cop8, 2008.

2.3.2. FAIRE RÉAGIR

Afin de faire réagir des personnes ou institutions, il faut pouvoir interpellé par des actions visibles ou pour le moins qui font réagir et créent la surprise par leur forme ou contenu. Il s'agit alors de faire preuve de créativité pour faire en sorte que l'on se rappelle de l'action. Nous pouvons citer les exemples suivants :

- **Manifestation COP8 - Madrid** : le 3 septembre 2008, jour de l'ouverture de la conférence des parties les ONG ont manifesté en brandissant une bannière marquée du slogan « une convention sans action cause la désertification ». Cette campagne a été initiée par l'eniD (qui avait travaillé en amont sur un document de position et sur 5 slogans qui ont été repris sur des Tee shirt distribués aux acteurs de la LCD en accord avec ces revendications.

- **Au cours du segment spécial ODS** (open dialogue session) réservé aux ONG dans l'agenda officiel de la COP, trois thèmes ont été présentés et discutés : la participation, le genre, et l'adaptation au changement climatique. Patrice Burger, au nom de l'eniD et des ONG présentes à la COP, a ouvert la session plénière aux côtés de Mme Christiana Narbonna, Ministre de l'Environnement de l'Espagne, et Présidente de la COP8. Il avait revêtu un masque blanc dont la bouche était barrée d'un croisillon noir, afin de signifier aux délégués que la parole des ONG n'était ni libre ni entendue, et que, par conséquent, la « participation » était en fait une hypocrisie, bien que préconisée par la CCD. Parallèlement, le journal Echo (quotidien réalisé par les ONG) était garni d'un coton-tige, posant en éditorial la question : « êtes-vous sourds ? ». Patrice Burger fit ensuite une intervention très détaillée sur la participation et les conditions de sa mise en œuvre, en mettant en évidence qu'elle n'était pas accomplie dans le processus de l'UNCCD. Sur ce point, la Présidente de la COP8 proposa, au nom de l'Espagne, de formuler des recommandations pour les décisions finales de la COP8.

- **Cartes postales pour interpeller** : le CARI a réalisé une série de cartes postales dans le cadre des réseaux de la société civile GTD - RéSaD et Drynet. Il s'agit de cartes postales qui traitent en dessins des sujets importants de manière caricaturale. Ceci a l'avantage de ne pas laisser indifférents le lecteur et de susciter la réflexion sur le sujet.

Ainsi des cartes postales ont été distribuées en français et en anglais à la 10^{ème} Conférence des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (Changwon octobre 2011) pour interpeller sur :

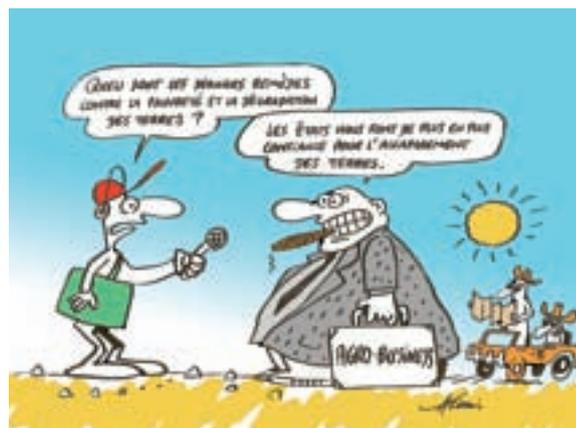
- L'affrontement entre le Mécanisme Mondial et le Secrétariat Exécutif de la Convention ;
- L'utilisation des bonnes pratiques ;
- Le système de soumissions des rapports PRAIS mis en place dans la Convention ;
- Le financement de la lutte contre la désertification ;
- Les moyens mis en place pour la participation de la société civile ;
- Et l'accaparement des terres.

Ces cartes postales ont aussi été valorisées dans la lettre d'information des OSC à COP10 : ECO

Téléchargeables sur le site :

<http://www.gtdesertification.org/article143.html>

Alexis Nouailhat
© CARI



2.3.3. PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE DÉCISIONS

Afin d'être partie prenante à une décision, il convient avant tout d'être force de proposition mais encore faut-il que ces propositions soient entendues et prise en compte.

Il est donc parfois nécessaire de créer un cadre favorable à la concertation avec les décideurs et de suivre la proposition jusqu'à la décision finale.

Exemple d'action

Pour construire la décision 5/COP9 : procédures révisées pour la participation des OSCs aux réunions et à d'autres activités liées à la CNULD - Drynet

Le réseau Drynet (Buenos Aires, septembre 2009) a organisé un side-event sur les modalités de participation de la société civile. Le format proactif du side-event a permis de construire des positions sur critères de sélection des OSC financés pour participer à la COP; la représentation et mandat des OSC, l'organisation du suivi à l'année du processus UNCCD par les OSC, la structuration des OSC en Major groups. Ainsi après un temps court de présentation des différents sujets, les participants étaient répartis en table-rondes (où les différents types d'acteurs étaient représentés : OSC, Parties, Agence des Nations Unies...) pour construire une position acceptable pour une décision par l'UNCCD. La restitution de ces discussions a fait l'objet d'une déclaration des OSC en « segment de haut niveau » pendant la conférence des parties suivante : la COP9. Ceci contribué à l'adoption de la décision 5/Cop9.



Cop9, Buenos Aires, septembre 2009.

Publications

Rapport France OSC – CARI - GTD

Dans le cadre de la soumission des rapports de la société civile à la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le CARI à partir d'entretiens réalisés avec des ONG, membres du GTD, a publié le rapport France société civile : Pratiques et recommandations d'un panel d'OSC. Il a été diffusé lors de la 9ème session du comité de revue de la mise en oeuvre de l'UNCCD à Bonn du 21 au 25 février 2011 sous version papier et électronique et a été présenté lors de la session de dialogue ouvert en plénière.

<http://www.gtdesertification.org/article84.html>



ODS, CRIC9, février 2009.

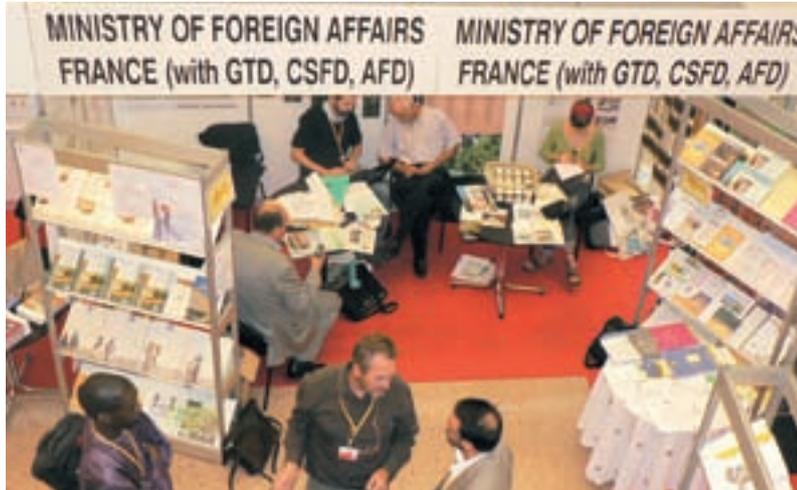
2.3.4. PARTICIPER AUX RENCONTRES DES NATIONS UNIES

Les organisations de la société civile ont divers motifs pour participer aux rencontres des Nations unies :

- Le **partage d'expériences**, s'informer et informer sur les activités de terrain et les discussions institutionnelles

Exemple d'action Stand GTD/CSFD/France

Un stand permet de mettre en valeur un grand nombre de publications du GTD ainsi que les documents apportés par les différents membres du GTD et leurs partenaires du sud. C'est aussi un lieu convivial de discussions, de rencontres, et de passage.



Stand France, COP8, 2008

- **Faire passer des messages** en lien avec la réalité du terrain et avec l'actualité.

Exemple d'action « Quand insécurité et absence de développement couchent dans le même lit » CARI - GTD - RéSaD

Le GTD et RéSaD ont organisé une table-ronde en marge du CRIC9 en février 2011. Malgré le titre provocateur, l'évènement a attiré environ 35 personnes dont les points focaux Mali et Niger.

- **Contribuer à l'agenda** de la session et au processus UNCCD en contribution aux activités collectives des Organisations de la société civile (OSC) présentes : déclaration d'ouverture et de clôture, préparation des sessions de dialogue ouvert (ODS), participer aux journal des OSC: ECO...



side-event GTD Résad, CRIC9, février 2011

Appui méthodologique Principes de base pour participer aux rencontres UNCCD

De l'expérience du CARI qui participe depuis plus de 10 ans aux conférences des Nations Unies, nous pouvons formuler des principes de base pour participer à une rencontre UNCCD :

- Bien comprendre les enjeux de la réunion à laquelle on s'apprête à assister
- Prendre contact avec le Point focal désertification et les OSC au niveau national.
- Avoir consulté les documents officiels et l'agenda détaillé
- Préparer des points de vue avec les autres OSC au niveau national sur les points discutés à l'agenda
- Partager ses points de vue avec les réseaux OSC au niveau régional, international pour en faire des positions communes
- Prévoir une formulation des points proposés pouvant être directement incorporée dans le texte de décision
- Préparer les interventions de manière la plus concise possible et appropriées aux moments opportuns de l'agenda
- Désigner un intervenant OSC portant l'intervention

2.3.5. LA PLANIFICATION

Il s'agit d'identifier les temps forts et les moments de rencontres notamment par rapport au calendrier international pour mettre en œuvre des actions de plaidoyer.

Exemple d'action

Calendrier des moments forts qui ont marqué les étapes du plaidoyer en faveur de la participation de la SC à la mise en œuvre de la CNULCD

DATE	EVENEMENTS	INTERETS/OPPORTUNITES	ACTIONS ENVISAGEES
septembre 2007	COP8 UNCCD, Madrid	Rencontre des pays Parties de la convention désertification + décisions concernant la stratégie pour les 10 prochaines années de la convention.	Organisation d'une manifestation des OSC « une convention sans action cause la désertification »
novembre 2008	CRIC 7 UNCCD Turquie	Rencontre des pays Parties de la convention désertification pour réviser la mise en œuvre de la convention.	Organisation par le réseau Drynet d'un side event sur la participation des OSC Rédaction d'un papier de position « CSO participation in the UNCCD process »
mai 2009	CSD17, New York	Thématique désertification	Plaidoyer du réseau Drynet, eniD auprès des décideurs
juillet 2009	diffusion de l'agenda prévisionnel de la COP9	Préparation de la COP9 avec opportunité d'influer sur le programme	Réactions des réseaux Drynet, eniD et GTD sur l'agenda prévisionnel de la COP9 : « la CCD tourne le dos à ses engagements de participation »; envoi d'un mail aux Pays Parties sur la place donnée à la société civile.
septembre 2009	COP9 UNCCD, Buenos Aires	Rencontre des pays Parties de la convention désertification	Plaidoyer auprès des pays Parties
février 2011	CRIC 9 UNCCD, Bonn	Rencontre des pays Parties de la convention désertification	Papier de position Side event Rapport France OSC
septembre 2011	AGNU	Segment de haut niveau Désertification	Intervention de Patrice Burger pour les réseaux GTD Drynet RéSaD
octobre 2011	COP10	Rencontre des pays Parties de la convention désertification	Cartes postales



3. L'INDISPENSABLE STRUCTURATION DES OSC

3.1. DES MODALITÉS DE PARTICIPATION FAVORABLES

La participation des OSC semble prendre un tournant notamment à travers les résultats inscrits au plan stratégique 2008-2018 de l'UNCCD : « les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités de la convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ».

De plus, lors de la 9ème conférence des Parties (COP9) à Buenos Aires, les décisions prises visent à la participation des OSC au processus décisionnel via leur concours direct au rapportage sur les bonnes pratiques ; mais aussi à la mise en œuvre opérationnelle formulée comme suit « d'engager activement les OSC dans la mise en application de la stratégie et des plans de travail » (Déc. 5/COP9)

Dernièrement, la décision 5/COP.10 avance des procédures plus contraignantes allant vers une participation effective des OSC, et plus transparente notamment avec l'élargissement du mandat du Jury de sélection et de sa représentativité géographique. Il faudra aussi être vigilant à l'ouverture au secteur privé.

Dans le cadre des décisions de COP9, les OSC accréditées sont reconnues comme des « entités ayant la capacité de présenter un rapport sur les initiatives de la société civile en matière de lutte contre la désertification », soit en participant à la rédaction du rapport national de leur pays, soit en élaborant leur propre rapport. Ce point représente une avancée concrète pour la contribution des OSC au processus décisionnel de la convention et peut constituer la base de réflexion pour une mise en œuvre effective des engagements pris à la COP9.

De nombreuses questions restent en suspens : comment mobiliser la société civile? Quelle intérêt la société civile a à s'impliquer dans une convention peu reconnue et dont l'efficacité reste questionnée sur le terrain ? Quelle valorisation des résultats des bonnes pratiques transmis par les ONG ? Comment se traduit concrètement l'implication des OSC dans la mise en application de la stratégie et des plans de travail au niveau des pays ?

Ceci revient à un ensemble de défis à relever :

- Conforter la connaissance collective de l'UNCCD, des acteurs, leurs positions ;
- Renforcer l'organisation et la concertation des organisations de la société civile, à la fois au niveau national auprès des gouvernements, régional auprès des institutions, et multilatéral dans le cadre des conventions des Nations Unies ;
- Avoir des positions concertées sur les sujets traités et à traiter dans le cadre de la CNUCLD ;
- Toutes ces actions doivent avant tout servir la lutte contre la désertification et les acteurs à la base.



Alexis Nouailhat
© CARI

3.2 LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les divers essais de structuration de la société civile pour suivre le processus UNCCD n'ont pas toujours été réussis. Néanmoins, lors de la dernière COP en Octobre 2011 à Changwon en Corée du Sud, les OSC coréennes ont lancé l'idée d'une "alliance mondiale OSC". Cette initiative semble répondre à une forte demande et un besoin des OSC. L'enjeu est la capacité des OSCs impliquées dans la lutte contre la désertification dans les pays affectés et les OSCs des pays du nord plus proches des pays donateurs, de se constituer en coalition fonctionnelle et durable pour dialoguer au niveau multilatéral. La constitution d'une telle plate-forme par le passé s'est terminée dans un certain chaos à cause de la confusion entre intérêts particuliers des organisations et intérêt commun pour la cause de la lutte contre la désertification. Outre les questions organisationnelles qui demeurent un véritable défi à cette échelle, se pose aussi la question de son financement pérenne. Peu de bailleurs sont prêts à investir les montants nécessaires au temps de travail et aux déplacements que requière cette structuration.

Exemple d'action

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la stratégie de plaidoyer pour la participation de la Société Civile

FORCES	FAIBLESSES	MOYENS POUR LES SURMONTER
<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec le terrain et les OCB • Existence de réseaux d'acteurs de la SC importants avec des ancrages sur tous les continents. • Reconnaissance par les pouvoirs publics français comme un acteur valable 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de financement uniquement issu de subventions publiques • Peu de moyens • La société civile des pays Parties n'est pas toujours bien structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des sources de revenu • Identifier les acteurs de la société civile clé et les organiser
OPPORTUNITES	MENACES	MOYENS POUR LES SURMONTER
<ul style="list-style-type: none"> • La « mode du participatif » ! • La demande de certains points focaux désertification à être appuyés, informés. (alliance objective avec certains acteurs étatiques des pays affectés) 	<ul style="list-style-type: none"> • La « compétitions » entre les réseaux • La diminution de l'APD • Existence de certaines restrictions sur la participation de la société civile • La problématique de la participation n'est pas prioritaire pour les agences internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer/consulter tous les acteurs/réseaux identifiés avant de lancer une action • Plaider pour une participation de la société civile à tous les niveaux (tant local qu'international) • Mettre en avant les avantages de la participation de la SC pour les agences

Desertification, défis imminents ! plaidoyer à saisir ?

Dans cette publication, nous avons brossé un tableau de différents types de plaidoyer en faveur de la cause des zones arides. L'expérience du CARI au sein du processus CNULD nous amène à présenter en priorité les chantiers à porter au sein de la Convention mais d'autres actions doivent être investies si l'on souhaite des évolutions favorables des conditions de vie dans les zones arides.

POUR UNE CNULD EFFICACE

Après plus de 17 ans d'existence de la CNULD, et déjà 4 ans après l'adoption du plan stratégique à 10 ans, Il nous paraît primordial et urgent que la CNULD soit un outil efficace de lutte contre la désertification. Pour cela, nous recommandons quelques actions prioritaires :

- Préciser et délimiter les champs d'intervention de la lutte au sein de la CNULD.

L'ambiguïté sur les limites du champ d'action de la Convention, parfois définie comme une Convention environnementale et d'autres fois comme une Convention de lutte contre la pauvreté, n'aide ni à sa bonne compréhension, ni à son efficacité. La question du lien entre Environnement et Développement, 20 ans après RIO, reste encore mal résolue au sein de la Convention comme ailleurs. Renforcer le plaidoyer pour la lutte contre la désertification à partir du postulat qui lie environnement et développement est indispensable envers les pays parties donateurs, mais aussi au sein de la communauté des organisations de la société civile et du grand public.



Alexis Nouailhat
© CARI

- Rendre la CNULD opérationnelle en termes de développement des pays concernés.

Les Plans d'Action Nationaux, élaborés sous la Convention, ont souvent été trop peu opérationnels et par conséquent peu soutenus financièrement et peu efficaces.

Il faut maintenant espérer que l'exécution de la Convention à l'échelle des pays va être facilitée par le plan stratégique de dix ans ainsi que par la mission explicite du Mécanisme Mondial pour soutenir le développement de stratégies financières intégrées et de cadres complets d'investissement. Bien sur cette mise en œuvre ne pourra être réalisée sans la volonté des Etats de jouer le jeu et le soutien de la société civile.

· **Plaider pour des objectifs chiffrés pour les Etats Parties à la CNULD.**

La difficulté de fournir des résultats sur la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la CNULD rend difficile l'exercice de convaincre sur l'utilité d'investir ou de s'investir. Ceci est valable pour toutes sortes d'interlocuteurs allant des ONG elles-mêmes aux bailleurs de fonds. Afin de mieux mesurer l'investissement réalisé, il serait souhaitable de fixer des objectifs chiffrés (en termes de réhabilitation des terres et d'augmentation du niveau de vie des populations) par pays à atteindre d'ici 2018

· **Nécessité de l'investissement et la condition du retour sur investissement**

La lutte contre la désertification nécessite d'importants financements pour lesquels les engagements des états Parties n'ont jamais été à la hauteur. En termes de montants, le PNUE estime¹ entre 10 et 22 milliards d'USD par an l'effort financier à consentir pour espérer pouvoir être efficace. Ce montant paraît négligeable en comparaison des pertes de revenus engendrés par la désertification et estimés à 42 milliards de USD par an.

Pour différentes raisons d'ordre politique, l'instrument et cadre de référence que constitue la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification (CNULD) n'a, dès sa signature en 1994 à Paris et son entrée en vigueur en 1996, pas réussi à mobiliser les montants nécessaires au plan international. De plus, et contrairement aux deux autres conventions issues de Rio, la CNULD n'a pas été doté dès le départ d'un instrument financier spécifique.

Il apparaît que non seulement les financements disponibles et mis en œuvre pour la lutte contre la désertification sont très loin des besoins évalués, mais qu'ils sont aussi difficiles à identifier et à mobiliser pour différentes raisons :

- D'une manière générale, dans une conjoncture où l'argent est plus rare et où les résultats des investissements doivent pouvoir être évalués en termes d'efficience, la lutte contre la désertification n'offre pas des indicateurs d'impacts assez rassurants pour les bailleurs.
- Concernant les différents acteurs, on constate également que les bailleurs traditionnellement sensibles au sujet ont tendance à réserver leurs subsides à leurs obligations multilatérales (ONU, UE...) et dont la mise en œuvre des fonds est quasi préemptée par les Organisations internationales, ce qui laisse moins de place aux organisations non gouvernementales ou organisations classiques de la société civile.
- Enfin au niveau de la CNULD et de ses besoins de financement, les débats alimentent aussi un vaste et croissant courant sur les dangers de duplication des financements et les questions sur la mise en cohérence, voire l'intégration des trois conventions de RIO.

POUR UNE COHÉRENCE DES ACTIONS

Au-delà du cadre de la CNULD, d'autres axes de plaidoyer sont nécessaires pour améliorer des initiatives institutionnelles :

· **Établir un lien avec les initiatives régionales - exemples en Afrique : TerrAfrica et GMV**

Au-delà des actions engagées par les pays dans les limites de leurs frontières et afin de prendre en compte les aspects transfrontaliers des problèmes de désertification et des actions de lutte, les Parties à la CNULD ont toujours regretté de ne pouvoir envisager une mise en œuvre sur le terrain qui ne se heurte pas systématiquement aux égoïsmes ou aux méfiances des pays concernés. Le cadre de négociations de la Convention, s'il offre un espace de dialogue où les points de vue divergents peuvent être exprimés, ne parvient toutefois pas à constituer une enceinte de décisions de mise en œuvre formelle assortie des engagements fermes que cela demande.

¹ http://www.unccd.int/publicinfo/factsheets/pdf/Fact_Sheets/Fact_sheet_o8fre.pdf

L'Afrique, dont il faut rappeler qu'elle était la première destinataire de la CNUCLD à tel point qu'elle est le seul continent mentionné dans le titre, n'a jusqu'à présent pas présenté un front uni et ses lignes de fractures linguistiques, nord-sud et économiques, l'ont probablement desservie dans le profit qu'elle pouvait tirer de la CNUCLD.

Des bailleurs de fonds inspirés ont suscité diverses initiatives de projets transfrontaliers en Afrique pour tenter de donner corps à une vision continentale ou tout au moins par région ; deux initiatives sont en cours sur le continent, TERRAFRICA et l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara. Dans les initiatives régionales TERRAFRICA et IGMVSS, il ressort que la participation de la société civile est pour le moment absente sous une forme organisée ou, plus négativement, une participation passive voire alibi. Cette question semble évoluer depuis peu pour l'IGMVSS depuis un atelier tenu à Ouagadougou en décembre 2011 alors qu'elle était traitée jusqu'ici de manière très choquante tout en invoquant une participation alibi. Ces initiatives appellent à une grande vigilance. Il est difficilement concevable que des bailleurs de fonds présents dans ces initiatives, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux comme l'Union européenne ou le FEM, puissent durablement se désintéresser de cette question en reniant déclarations et engagements pris à ce sujet.

Par ailleurs, ces initiatives portées politiquement sont lentes à se construire et à pouvoir être mises en œuvre notamment du fait de leur envergure inter-états mais aussi par un manque de financement d'investissement de départ.

- **Mettre en place des synergies effectives entre les conventions CCNUCC et CDB et CNUCLD**

Cette remarque est avérée et de plus en plus pertinente au fur et à mesure que s'accumulent les rencontres d'un agenda international où les questions traitées se recouvrent en partie en renvoyant d'une rencontre à l'autre les décisions. L'empreinte écologique de ces rencontres devient elle aussi difficile à justifier dans un monde qui devrait diminuer les émissions de carbone. Enfin la multiplication des agences et organes et les coûts de transaction générés sont de moins en moins justifiables en période de crise et de raréfaction des finances publiques. Les dernières décisions de la COP16 de la Convention cadre sur les changements climatiques (COP16 CCNUCC) mettant l'accent sur l'égalité importance des actions d'atténuation et d'adaptation offrent une plate-forme de discussion sérieuse au sujet des synergies. Les OSCs comme les autres acteurs peuvent difficilement continuer de se référer séparément à des cadres cloisonnés alors que les territoires sont intégrateurs des actions.

L'existence d'un « groupe de contact » censé faire le lien entre les conventions est une avancée sur ce chapitre, mais peu de résultats probants sont communiqués.

- **Soutenir et renforcer les initiatives locales**

Enfin, il ne faut pas oublier les préoccupations des populations des zones arides en supportant leurs combats et initiatives. Par exemple, plaider pour que les gouvernements affectés par la désertification puissent mettre en place des mesures de protection de leur agricultures vivrières pouvant garantir des prix d'achat plus juste aux agriculteurs, ceci leur permettrait d'investir dans leur terre.

D'autres sujets alarment la société civile comme les questions du foncier, de l'accapement des terres, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, pour ne citer qu'elles. Il est important que ces mouvements puissent être appuyés par une mobilisation plus globale.

Annexes

ANNEXE A

A – Les outils et méthodes du plaidoyer

Méthodes	Comment trouver la méthode :
Méthode d'aide à la décision participative	<ul style="list-style-type: none"> • Voir la méthodologie élaborée par WOCAT dans le cadre du projet DESIRE à adapter aux différents types de décisions http://www.desirehis.eu/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=33&Itemid=189&lang=en • Des groupes cibles aux groupes stratégiques : participation et exclusion. - P. Lavigne Delville, Janvier 2000, 7 p., Les notes méthodologiques, n° 2. http://www.gret.org/ressource/pdf/methodo2.pdf
L'arbre à problème	<ul style="list-style-type: none"> http://www.iram-fr.org/documents/PAEPS_O3_OBJECTIFS.pdf http://www.fao.org/Participation/french_website/content/arbre_de_probleme_fr.htm
Le tableau d'identification des objets de politique	Modèle de tableau d'analyse des objets de politique page 32
Le tableau d'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM).	Voir tableau d'analyse FFOM page 23
Méthode de cartographie des acteurs parties prenantes (DRYNET, MM)	<p>Les organisations de la société civile dans les terres arides : Guide pratique pour la cartographie, l'identification des profils et l'analyse des communautés et de l'engagement politique</p> <p>⇒ disponible sur le site de DRYNET en Anglais www.dry-net.org dans l'onglet publication</p>
Outils de capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse d'impact à travers une perspective d'acteurs, note thématique n°5, 2008 - IRAM http://www.iram-fr.org/pdf-publications/437.pdf • Traverses - n° 15 Capitalisation d'expériences... Expérience de capitalisations. Comment passer de la volonté à l'action ?-2004 - GRET http://www.gret.org/ressource/pdf/traverse_15.pdf



ANNEXE B (1)

Tableau des outils de communication pour :

	<i>informer, sensibiliser, créer une visibilité</i>	<i>mobiliser, persuader</i>	<i>mobiliser, interpeller, dénoncer</i>	<i>échanger, interagir</i>
La note/lettre d'information	permet de faire passer des informations précises et personnalisées. Adapté aux diffusions ciblées via les listes de contacts de vos réseaux.			Permet de garder le contact avec les différents acteurs parties prenantes entre deux événements politiques, ou deux actions de plaidoyer.
Le papier de position		Permet de présenter une position claire face à vos interlocuteurs à propos de la problématique concernée; de proposer une position aux partenaires potentiels (et même de la co-rédiger avec eux). Ce document peut devenir le texte de référence pour la coalition (même si celui-ci évolue au cours du temps)	Permet d'afficher clairement votre position face à vos interlocuteurs à propos d'une politique publique ou en réaction suite à un événement. Sa diffusion peut être publique ou ciblée.	
La Lettre ciblée				Permet de toucher des acteurs parties prenantes peu accessibles.
Les livres, les brochures	informe de manière plus exhaustive sur une problématique et les solutions possibles, ils permettent de donner une information globale sur le problème dans son contexte, ils peuvent cibler un aspect du problème ou rester général dans un premier temps. Diffusion publique, via un site internet, lors d'événements publics ou spécifiques où vos cibles sont susceptibles de participer.			
Les flyers	utile pour le suivi il permet de reprendre les idées principales de vos messages pour les rappeler à vos cibles. Diffusion lors d'événements spécifiques en lien avec vos préoccupations ou susceptibles de rassembler un grand nombre de vos cibles.	en appui à une action de plaidoyer, permet de faire part d'un événement, de rappeler une position lors d'un événement officiel.	en appui à une action de plaidoyer, il permet de faire part d'un événement, ou de rappeler une position lors d'un événement officiel. Diffusion publique dans d'événement particulier ou les cibles sont susceptibles d'être touchées.	
Les communiqués de presse	En soutien à la diffusion de l'information pour annoncer la sortie d'un livre, ou de l'organisation d'un événement.	En soutien à des actions de plaidoyer, il permet d'annoncer une position suite à un événement, ou de l'organisation d'un événement.	En soutien à des actions de plaidoyer, il permet d'annoncer une position suite à un événement, ou d'annoncer l'organisation d'un événement.	Permet de faire connaître publiquement des travaux engagés avec les décideurs, de les mettre en valeur dans cette coalition pour renforcer leur engagement !

ANNEXE B (2)

Tableau des outils de communication pour :

	<i>informer, sensibiliser, créer une visibilité</i>	<i>mobiliser, persuader</i>	<i>mobiliser, interpeller, dénoncer</i>	<i>échanger, interagir</i>
Articles de presse, émissions médias		permet de réagir publiquement à un événement, une information de faire part de son avis sur une situation.	Autre moyen de diffusion publique d'une position.	
Les événements festifs en support	permet de créer une convivialité, de se faire connaître, de rassembler.	permet de renforcer une coalition, de créer une convivialité au sein du groupe et ainsi de faciliter les échanges.		
Les colloques, conférences	permet de faire part d'une situation et de proposer des solutions potentielles.	permet de faire part de votre position à vos cibles en les invitant en tant que participants ou d'intervenants.		
Les ateliers	Organisés sur une thématique précise, ces événements permettent d'échanger directement avec le public cible	permet de créer une position commune avec les partenaires potentiels d'une coalition.		Permet de construire ensemble la réflexion pour sélectionner et mettre en œuvre les solutions définies.
Les débats			permet de créer une position commune avec les partenaires potentiels d'une coalition.	
La rencontre face à face		Permet de se faire connaître personnellement face à certain décideurs ou acteurs cibles afin qu'ils soient à l'avenir plus attentifs à vos messages à distance (mail, appels téléphoniques ...).		permet d'avancer sur des aspects très précis de la mise en œuvre des solutions avec des acteurs parties prenantes qui ont un rôle déterminant.

ANNEXE B (3)

Tableau des outils de communication pour :

	<i>informer, sensibiliser, créer une visibilité</i>	<i>mobiliser, persuader</i>	<i>mobiliser, interpeller, dénoncer</i>	<i>échanger, interagir</i>
Les appels téléphoniques				<p>Il est important de garder un contact régulier avec les acteurs parties prenantes pour ne pas laisser tomber une dynamique créée suite à une rencontre face à face ou lors d'un événement (Colloques, ateliers, débats, ...) dans ce cas un appel téléphonique semble être le moyen de communication le plus efficace. Il est également important pour faire suite à l'envoi d'une lettre ciblée, d'appeler sont interlocuteur rapidement pour savoir s'il a bien reçu le message et connaître ses premières réactions.</p>
Le site internet	permet de se faire connaître, de diffuser ses documents			
Les forums électroniques				<p>Permet d'échanger à plusieurs lorsqu'il est difficile pour les différents acteurs de se rencontrer physiquement. Le forum électronique ne remplace pas les rencontres, il peut servir en appui à l'organisation d'une rencontre ou suite à une rencontre pour continuer la discussion.</p>
petitions		Il s'agit d'un des outils pour acter la mobilisation de partenaires et pour montrer aux décideurs que la position que vous portez est largement partagée	Permet de faire pression en montrant l'appui du nombre.	
boycott				<p>Peut être utilisé, en réfléchissant bien aux conséquences qui en résulteront et en s'assurant que le pourquoi du boycott est bien compris, en réaction à une invitation ou à une mesure.</p>

Carte de pouvoir (Extrait d'Outils et Directives pour le plaidoyer, CARE 2001) :

Cet outil peut servir à la classification des acteurs selon leurs rôles, leur degré d'influence, leur soutien et leur intérêt spécifique pour les objets de politique. Même si les décisions finales au sujet d'une politique sont prises par les décideurs, d'autres acteurs peuvent influencer cette prise de décision de façon significative.

Acteur	Décisions relatives à la politique qui nous concerne	Activités qui affectent les politiques	Degrés d'influence sur les politiques	Degré de soutien pour régir les compagnies privées	Intérêts de motivation	Ressources
Pouvoir Public Français						
Union Européenne						
Secrétariat de l'UNCCD						
Pays Parties « développés »						
Pays Parties « touchés »						

Références et bibliographie

- Support de présentation de la formation « Qu'est-ce que le plaidoyer » menée par le CCFD le 8 Novembre 2011 dans le cadre du RADD0 en Algérie.
- Support de présentation « Eléments de plaidoyer pour la lutte contre la désertification et l'action du Réseau Sahel désertification (RéSaD) : pour une schématisation repère. » conçu par Jean Louis Couture en septembre 2010. Droit à l'eau et à l'assainissement : Manuel à l'usage des militants ; 2010 - FAN Global
<http://www.freshwateraction.net>
- Tanmia "Bonnes pratiques associatives en plaidoyer"
http://www.tanmia.ma/article.php3?id_article=25871
- Le guide du plaidoyer : Conseils pratiques pour approcher un plaidoyer ; 2002 - TEARFUND
<http://tilz.tearfund.org/Francais/ROOTS/Le+guide+du+plaidoyer.htm>
- Outils et Directives pour le plaidoyer : promouvoir le changement des politiques ; 2001 - CARE
<http://www.handicapinternational.fr/bibliographiehandicap/6SocieteCivile/Advocacy/CAREFre.pdf>
- Note d'orientation 3 : Plaidoyer - Humanitarian reform
<http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/cluster%20Approach%20page/clusters%20pages/Protection/IDP/IDPH%20-%20P4%20-%20C3.pdf>
- Guide pratique CIDSE du plaidoyer par pays : Comment effectuer un travail de plaidoyer en faveur de la paix et des droits de l'Homme dans un pays donné ; 2007 - CIDSE
<http://www.cidse.org/WorkArea/linkit.aspx?LinkIdentifier=id&ItemID=1132>
- Introduction au Plaidoyer : Guide de formation ; 1997 - USAID
http://sara.aed.org/publications/cross_cutting/intro_advocacy/html/end_fr.htm
- Guide du plaidoyer ; 2007 - Wateraid
http://www.wateraid.org/documents/plugin_documents/guide_du_plaidoyer.pdf
- Droit à l'eau et à l'assainissement : Manuel à l'usage des militants ; 2010 - FAN Global
<http://www.freshwateraction.net/sites/freshwateraction.net/files/Droit-%C3%A0-l%E2%80%99eau-et-%C3%A0-l%E2%80%99assainissement-l%E2%80%99assainissement-Manuel-%C3%A0-l%E2%80%99usage-des-militants-Manuel-%C3%A0-l%E2%80%99usage-des-militants.pdf>

Liens utiles

SITES UTILE :

<http://www.plaidoyer-bf.net/?p=36>
<http://www.ngopulse.org/lobbying-and-advocacy>
Science for environment policy (European commission):
http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/index_en.htm

LE PLAIDOYER PAR LES ACTEURS FRANÇAIS :

EAU VIVE : <http://www.eau-vive.org/plaidoyer/methodes-et-dossiers.html>
AVSF : http://www.avsf.org/fr/rubrique.php?rub_id=8
GTD : <http://www.gtdesertification.org/article13.html>
Coordination Sud : <http://www.coordinationsud.org/Plaidoyer>

LES RÉSEAUX D'ACTEURS DES THÉMATIQUES LIÉES À LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION :

International Land Coalition (ILC)

Cette alliance mondiale réunit des organisations de la société civile et intergouvernementales pour promouvoir un accès sécurisé et équitable à la terre et à sa gestion pour les femmes et les hommes touchés par la pauvreté à travers des activités de plaidoyer, de dialogue et de renforcement des capacités.
<http://www.landcoalition.org/>

World Initiative for Sustainable Pastoralism (WISP)

Le WISP est un réseau de renforcement des capacités qui favorise, le développement durable pastoral pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement, et le plaidoyer. WISP est un catalyseur pour favoriser la collaboration entre les pasteurs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et le secteur privé.
<http://iucn.org/wisp/>

World Alliance of Mobile Indigenous Peoples (WAMIP)

Le WAMIP est une alliance mondiale des peuples nomades et des communautés qui pratiquent les diverses formes de mobilité comme une stratégie de subsistance par la conservation de la biodiversité et de l'utilisation des ressources naturelles de manière durable.
<http://www.wamip.org/>

Réseau Climat et développement

Coordonné par le Réseau Action Climat-France et ENDA Tiers Monde, le Réseau Climat & Développement vise un triple objectif : de renforcer l'influence de la société civile et des délégués africains francophones dans les négociations internationales sur le climat (compréhension et positions communes) ; d'assurer la prise en compte des enjeux de développement au sein des politiques climatiques et améliorer l'intégration des problématiques climatiques dans les politiques de développement au niveau africain ; et d'encourager l'élaboration et la mise en place de plans transversaux dits « Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients » (PDSCR).
<http://www.climatdeveloppement.org>

Coordination Sud (Commission Agriculture et Alimentation et la commission Climat)

<http://www.coordinationsud.org/Agriculture-et-Alimentation>
<http://www.coordinationsud.org/Climat>

Le Réseau des Plates-Formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC)

Le REPAOC est le Réseau des Plates-Formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce réseau est aujourd'hui constitué de 10 Plates-formes Nationales d'ONG (Bénin, Burkina Faso, Cap-vert, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) regroupant au total plus de 800 ONG locales, nationales et internationales.
<http://www.repaoc.org/>

Coalition Eau

La Coalition Eau est un regroupement d'ONG qui œuvre à promouvoir un accès à l'eau et à l'assainissement pérenne pour tous, à travers la préservation et la gestion durable de la ressource et la construction de compétences locales, pour des services publics efficaces, transparents et qui intègrent des mécanismes de contrôle par les usagers.
<http://www.coalition-eau.org/>

Acronymes et abréviations

ALENA	Accord de Libre-Echange Nord-Américain
AME	Accords Multilatéraux de l'Environnement
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
C2A	Commission Agriculture et Alimentation
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
COP	Conference Of Parties, la Conférence des pays Parties
CRIC	Committee for the Review of the Implementation of the Convention, Comité de révision de la mise en œuvre de la convention
CSFD	Comité scientifique français de lutte contre la désertification
CST	Comité de la Science et de la technologie
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations, c'est l'organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FIDA	Fonds international de développement agricole
GISA	Groupe Interministériel pour la Sécurité Alimentaire
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTD	Groupe de Travail Désertification
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et au Sahel
JUSCANZ	Japan, United States, Canada, Australia, and New Zealand
LCD	Lutte Contre la Désertification
MAAPRAT	Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement
MINEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODS	Open Dialogue Session
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONC	Organisation Nationale de Coordination
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PAN	Plan d'Actions National
PIB	Produit Intérieur Brut
PVD	Pays en Voie de Développement
RIOD	Réseau International des ONG sur la Désertification
SC	Société Civile
SGAE	Secrétariat Général aux Affaires Européennes
SMART	Specific Measurable Attainable Realistic Timely, c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Réalistes et définis dans le Temps
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCCD	CNULCD en français, la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees



Groupe de Travail Désertification

Lutte contre la désertification et société civile

GTD s/c CARI

12, Rue du Courreau
34380 Viols Le Fort
France

Tél. : + 33 (0)4 67 55 61 18

Fax : + 33 (0)4 67 55 74 37

Mail : info@gtdesertification.org

<http://gtdesertification.org>

